

**MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

.....  
**SECRETARIAT GENERAL**

.....  
**DIRECTION GENERALE DU BUDGET**

.....  
**DIRECTION DE LA PROGRAMMATION  
BUDGETAIRE**



**BURKINA FASO**  
*Unité- Progrès- Justice*

---

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE  
PLURIANNUELLE 2022-2024**

---

Avril 2021

---

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	ii
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES .....	iv
SIGLES ET ABREVIATIONS .....	v
INTRODUCTION .....	1
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL .....	3
II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES .....	4
2.1. Secteur réel .....	4
2.1.1. Situation économique sur la période 2018-2020 .....	4
2.1.2. Perspectives économiques en 2021 .....	6
2.2. Secteur des Finances Publiques .....	8
2.2.1. Situation des finances publiques sur la période 2018-2020 .....	8
2.2.1.1. En matière de recettes et de dépenses .....	8
2.2.1.2. En matière de dette publique .....	10
2.2.2. Perspectives des finances publiques en 2021 .....	11
2.2.2.1. En matière de recettes et de dépenses .....	11
2.2.2.2. En matière de dette publique .....	13
2.3. Balance des paiements .....	13
2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2018-2020 .....	13
2.3.2. Balance des paiements en 2021 .....	14
2.4. Secteur monétaire sur la période 2018-2020 .....	15
III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2022-2024 .....	16
3.1. Priorités et choix stratégiques du budget 2022 .....	17
3.1.1. Priorités du budget pour 2022 .....	17
3.1.1.1. La consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix .....	17
3.1.1.2. La promotion de la bonne gouvernance .....	18
3.1.1.3. Le développement du capital humain durable et la solidarité .....	18
3.1.1.4. La dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi .....	19
3.1.2. Choix stratégiques budgétaires pour 2022 .....	20
3.2. Cadrage macroéconomique 2022-2024 .....	21
3.2.1. Secteur réel .....	21
3.2.2. Balance des paiements .....	23
3.3. Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2022-2024 .....	23
3.3.1. Scénario optimiste .....	24
3.3.2. Scénario pessimiste .....	26
3.3.3. Scénario de base .....	28
3.3.3.1. Evaluation des ressources selon le scénario de base .....	29
3.3.3.2. Evaluation des dépenses selon le scénario de base .....	30
3.3.3.4. Agrégats budgétaires selon le scénario de base .....	31
3.4. Principaux indicateurs macroéconomiques et financiers .....	34
3.5. Détermination des enveloppes sectorielles .....	34
3.5.1. Critères d'allocation des ressources .....	34
3.5.1.1. Les dépenses de personnel .....	34
3.5.1.2. Les dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants .....	35
3.5.1.3. Les dépenses d'investissements .....	35
3.5.2. Situation des projets PPP .....	36
IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2022-2024 .....	37
4.1. Opérations financières de l'Etat sur la période 2022-2024 .....	37
4.2. Analyse de la dette sur la période 2022-2024 .....	38

V.	OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT .....	39
5.1.	Collectivités territoriales.....	39
5.1.1.	Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2018-2020 et perspectives 2021 .....	40
5.1.2.	Projection des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales sur la période 2022-2024 .....	41
5.2.	Etablissements Publics de l'Etat.....	42
5.2.1.	Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2018-2020 et perspectives 2021 .....	43
5.2.2.	Projection des recettes et des dépenses sur la période 2022-2024 .....	44
5.3.	Organismes de Protection Sociale .....	44
5.3.1.	Evolution de la situation financière entre 2018 et 2020 et perspectives 2021 .....	45
5.3.2.	Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2022-2024.....	45
5.4.	Sociétés d'Etat.....	46
5.4.1.	Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2018 et 2020 et perspectives 2021 .....	46
5.4.2.	Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2022-2024.....	46
VI.	RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTENUATION .....	47
6.1.	Risques sur le secteur réel .....	47
6.1.1.	Risques majeurs.....	47
6.1.2.	Mesures d'atténuation .....	48
6.2.	Risques sur la dette publique .....	49
6.2.1.	Risques majeurs.....	49
6.2.2.	Mesures d'atténuation .....	49
	CONCLUSION.....	50
	ANNEXES .....	vi

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB sur la période 2018 à 2020.....	5
Tableau 2 : Les agrégats des finances publiques entre 2018 et 2020 (en milliers de FCFA) .....	9
Tableau 3: Structure de l'encours de la dette publique entre 2018 et 2020 .....	10
Tableau 4 : Situation de la Balance des Paiements sur la période 2018-2020 (en milliers de FCFA).....	14
Tableau 5 : Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties de 2018-2020 (en milliers FCFA ) .....	15
Tableau 6 : Répartition sectorielle des crédits recensés à la centrale des risques de 2018 à 2020.....	16
Tableau 7: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO OPTIMISTE (en milliers de FCFA) .....	25
Tableau 8: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO PESSIMISTE (en milliers de FCFA).....	27
Tableau 9: Récapitulatif des hypothèses du cadrage macroéconomique .....	29
Tableau 10 : Prévisions des recettes propres selon le scénario de base (en milliers de FCFA).....	30
Tableau 11: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO DE BASE (en milliers de FCFA) .....	33
Tableau 12 : Evolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2021-2024 (%) .....	34
Tableau 13 : Projection de l'encours de la dette publique sur la période 2021-2024 (en milliers de FCFA) .....	38
Tableau 14 : Projections des budgets des CT sur la période 2021-2024 (en milliers de FCFA) .....	42
Tableau 15 : évolution du budget des EPE sur la période 2018-2021 (en milliers de FCFA).....	43
Tableau 16 : Projections des recettes et dépenses des EPE sur la période 2022-2024 (en milliers de FCFA) ....	44
Tableau 17 : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2018 et 2021 (en milliers de FCFA).....	46
Tableau 18 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2022 et 2024 (milliers de FCFA).....	47

### LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %) .....	4
Graphique 2: Evolution du taux de croissance réel du PIB et des poids des secteurs .....	6
Graphique 3: Evolution du service de la dette publique en milliards FCFA entre 2011 et 2020 .....	11
Graphique 4: Solde caractéristique de la balance des paiements.....	13
Graphique 5: Evolution des valeurs (en milliards de FCFA) des principaux produits exportés .....	14
Graphique 6: Soldes caractéristiques de la balance des paiements en 2020 et en 2021 .....	15
Graphique 7: Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2020-2024) .....	22
Graphique 8: Evolution des recettes des CT en milliers FCFA sur la période 2018-2020.....	40
Graphique 9: Evolution des dépenses de fonctionnement des CT en milliers FCFA par source de financement sur la période 2018-2020.....	40
Graphique 10: Evolution des dépenses d'investissements des CT en milliers FCFA par source de financement sur la période 2018-2020.....	41
Graphique 11 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2022 et 2024 (en milliers de FCFA).....	45

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>ADCT</b>	: Agence pour le développement des collectivités Territoriales
<b>AE</b>	: Autorisation d'engagement
<b>AEN</b>	: Actifs extérieurs nets
<b>AG-SE</b>	: Assemblée générale des sociétés d'Etat
<b>AN</b>	: Assemblée nationale
<b>BCEAO</b>	: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>BTC</b>	: Balance de transactions courantes
<b>CARFO</b>	: Caisse autonome de retraite des fonctionnaires
<b>CBMT</b>	: Cadre budgétaire à moyen terme
<b>CGCT</b>	: Code général des collectivités territoriales
<b>CIPRES</b>	: Conférence internationale de la prévoyance sociale
<b>CNSS</b>	: Caisse nationale de sécurité sociale
<b>CP</b>	: Crédit de paiement
<b>CT</b>	: Collectivité territoriale
<b>DGD</b>	: Direction générale des douanes
<b>DGEP</b>	: Direction générale de l'économie et de la planification
<b>DGI</b>	: Direction générale des impôts
<b>DGTCP</b>	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
<b>DOB</b>	: Débat d'orientation budgétaire
<b>DPBEP</b>	: Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
<b>DTS</b>	: Droits des tirages spéciaux
<b>EPE</b>	: Etablissements publics de l'Etat
<b>FBCF</b>	: Formation brute du capital fixe
<b>FCFA</b>	: Franc de la communauté financière africaine
<b>FDS</b>	: Forces de défense et de sécurité
<b>FEC</b>	: Facilité élargie de crédit
<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>FOB</b>	: Free on board
<b>FPDCT</b>	: Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales
<b>IAP</b>	: Instrument automatisé de prévision
<b>IRA</b>	: Institut régional d'administration
<b>LFR</b>	: Loi de finances rectificative
<b>MATD</b>	: Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>MPR</b>	: Modèle de prévision des recettes
<b>MSFP</b>	: Manuel de statistiques de finances publiques
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>PPP</b>	: Partenariat public privé
<b>PTF</b>	: Partenaires techniques et financiers
<b>RND</b>	: Référentiel national de développement
<b>TPP</b>	: Taxe sur les produits pétroliers
<b>TVA</b>	: Taxe sur la valeur ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest africaine
<b>ZES</b>	: Zone économique spéciale

## INTRODUCTION

Le Document de programmation budgetaire et economique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroeconomique, budgetaire et financier qui couvre une periode de trois (03) ans. Il a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgetaire en definissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les indicateurs macroeconomiques et financiers. Il contribue a une meilleure allocation des ressources mobilisables en coherence avec les orientations strategiques des politiques publiques et les priorites du Gouvernement. La premiere tranche du DPBEP prefigure le projet de loi de finances de l'annee.

Le DPBEP revet un interet particulier dans le cadre de la gestion des finances publiques car, il permet d'apporter une reponse technique aux problemes d'articulation entre les strategies de developpement et le budget de l'Etat. Son elaboration tient compte du contexte national et international ainsi que des engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit.

L'elaboration du DPBEP 2022-2024 intervient dans un contexte marque au plan national par la persistance de la pandémie de la COVID-19 et des attaques terroristes. Cela implique la poursuite et le renforcement des mesures et actions pour attenuer leur impact sur la situation economique du pays.

Son elaboration intervient egalement dans un contexte marque d'une part, par la suspension du pacte de convergence, de stabilite, de croissance et de solidarite de l'Union economique monetaire ouest africaine (JEMOA) et d'autre part, par la negociation d'un nouveau programme economique et financier triennal appuyé par la Facilité élargie de crédits (FEC) et la finalisation du nouveau Référentiel national de développement (RND) 2021-2025.

Conformément aux dispositions de la loi n° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso et la loi organique n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, le DPBEP est soumis à un Débat d'orientation budgetaire (DOB) à l'Assemblée nationale (AN) au plus tard le 30 juin de chaque année. Ce debat participe du renforcement des pouvoirs de controle de l'institution parlementaire en ce sens qu'il permet de mieux informer le Parlement sur l'évolution des finances publiques à moyen terme.

Conformément à la démarche méthodologique, le DPBEP 2022-2024 a été élaboré en référence à trois (03) scénarii à savoir :

- le scénario optimiste bâti autour d'hypothèses et d'environnement très favorables au déroulement de l'activité économique ;
- le scénario pessimiste qui repose sur l'éventualité d'événements perturbateurs dans le contexte national et international ;
- le scénario de base qui tient compte d'une part, des ambitions affichées du Gouvernement en matière de développement économique et social et d'autre part, des possibilités réelles en matière de mobilisation des ressources et d'absorption des crédits budgétaires par les ministères et institutions.

Le présent DPBEP s'articule autour de six (06) grandes parties :

- l'environnement international et régional ;
- l'évolution récente et les perspectives économiques nationales ;
- les projections sur la période 2022-2024 ;

## Cadrage Budgétaire

---

- l'analyse des finances publiques sur la période 2022-2024 ;
- les opérations financières des démembrements de l'Etat ;
- les risques potentiels et les mesures d'atténuation.

## I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL

Le DPBEP 2022-2024 s'élabore dans un contexte international marqué par de grandes incertitudes, en raison de la propagation de la pandémie de la COVID-19. Initialement apparue en Chine en décembre 2019, la COVID-19 a eu de lourdes conséquences sanitaires et socio-économiques. Dans ce contexte, l'économie mondiale a enregistré la plus grande récession depuis la grande dépression des années 1930, en raison des arrêts observés dans la plupart des secteurs d'activités.

Toutefois, le démarrage des campagnes de vaccination à partir de décembre 2020 dans plusieurs pays avancés et émergents, ainsi que la poursuite des politiques budgétaire et monétaire de soutien à l'activité économique, devraient permettre de limiter sa dégradation et d'entrevoir des perspectives d'une normalisation progressive.

Ainsi, **au niveau mondial**, le PIB s'est contracté de 3,5% contre une croissance de 2,8% en 2019. Cette récession s'est ressentie aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement. Dans les pays avancés, la croissance a chuté en passant de +1,6% en 2019 à -4,9% en 2020. Pour les pays émergents et en développement, la croissance s'est établie à -2,4% en 2020 contre +3,6% en 2019.

En perspective pour 2021, l'activité économique mondiale devrait se redresser progressivement. La croissance est attendue à 5,5%, dans un contexte de regain d'optimisme expliqué par la promotion des campagnes de vaccination contre le virus. Il est attendu une reprise progressive du commerce mondial et la poursuite des mesures de soutien budgétaires des pouvoirs publics. La croissance devrait s'afficher à 4,3% pour les pays avancés et à 6,3% pour les pays émergents et en développement en 2021.

Pour l'année 2022, le taux de croissance économique mondial est projeté à 4,2%. Quant aux pays avancés et les pays émergents et en développement, la croissance est projetée respectivement à 3,1% et 5,0%.

L'inflation globale progresserait dans les économies avancées en s'affichant à 1,3% en 2021 contre 0,7% en 2020. Par contre, dans les économies émergentes et les pays en développement, le taux d'inflation connaîtrait un fléchissement en s'établissant à 4,2% en 2021 contre 5,0% en 2020. Pour l'année 2022, l'inflation est projetée à 1,5% pour les pays avancés et à 4,2% pour les pays émergents et les pays en développement.

**Dans la Zone Euro**, l'activité économique a connu une récession en 2020 qui s'est ressentie dans la plupart des pays de la zone, en particulier en Espagne (-11,1%), en Italie (-9,2%), en France (-9,0%) et en Allemagne (-5,4%). De ce fait, la croissance économique de la zone a plongé à -7,2% en 2020 contre +1,3% en 2019. Une reprise est attendue en 2021 et 2022 avec des taux de croissance respectifs de 4,2% et 3,6%.

S'agissant de l'inflation, elle a été de 0,2% en 2020 contre 1,2% en 2019, en lien principalement avec la chute du prix du baril de pétrole. En perspective, l'inflation s'établirait à 1,0% en 2021.

Sur le marché du travail, le taux de chômage s'est affiché à 8,9% en 2020, en dégradation par rapport au taux de 7,6% en 2019. En projection, il atteindrait 9,1% en 2021.

**En Afrique subsaharienne**, l'activité économique s'est contractée en 2020. Le taux de croissance économique s'est affiché à -2,6% contre +3,2% en 2019. En projection, il se situerait à +3,2% en 2021 et à 3,9% en 2022.

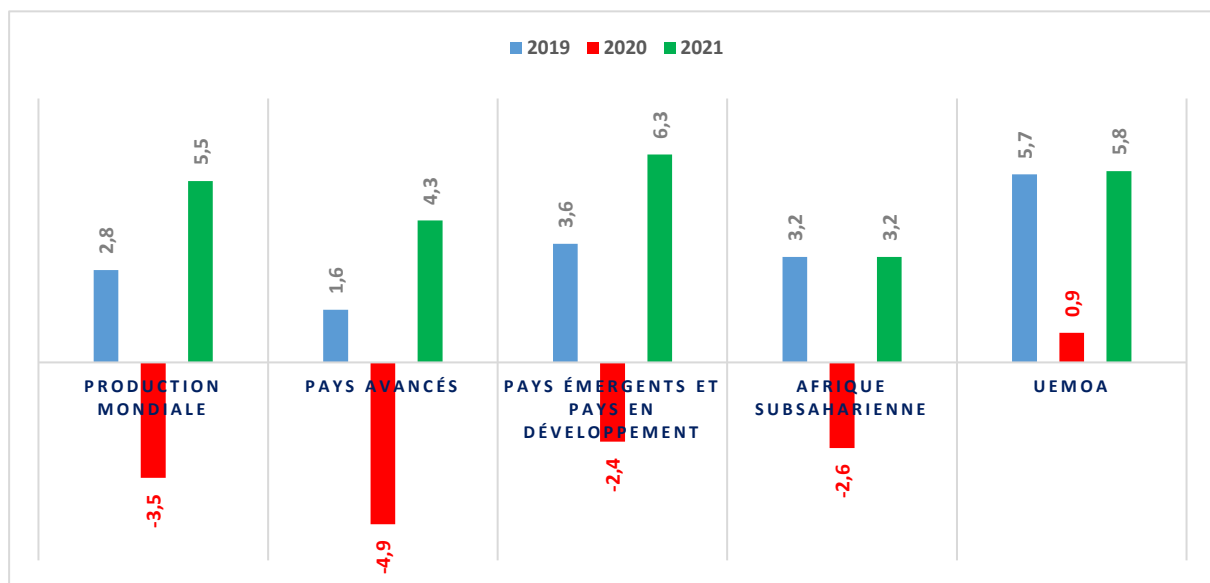


Au niveau des prix, les pressions inflationnistes se sont maintenues en 2020, expliquées principalement par les perturbations des chaînes d'approvisionnement de marchandises. Ainsi, le taux d'inflation s'est élevé à 9,3% en 2020 contre 8,4% en 2019. En perspective pour 2021, il est attendu à 7,6%.

**Dans l'UEMOA**, en 2020, les pays de la zone ont été durement éprouvés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de la COVID-19. Toutefois, l'activité économique dans la zone a enregistré un regain de vigueur en lien avec la reprise progressive de la demande intérieure. Le taux de croissance économique de l'Union est ressorti à 0,9% en 2020 contre 5,7% en 2019. En perspective, le taux de croissance est attendu à 5,8% en 2021, sous l'effet du maintien des mesures de relance budgétaire et de soutien monétaire.

En matière d'inflation, le taux s'est situé à +2,2% en 2020 contre -0,7% en 2019. En perspective, il s'établirait à +1,8% en 2021.

**Graphique 1:** Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %)



**Source :** DGEF, à partir de la mise à jour des Perspectives de l'Economie Mondiale du FMI, janvier 2021

## II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES

Sur la période 2018-2020, l'activité économique s'est déroulée dans un contexte national marqué par des conditions climatiques défavorables ayant impacté la campagne agricole 2019/2020, la persistance des attaques terroristes, la fronde sociale et l'apparition de la COVID-19.

En dépit de ce contexte peu favorable, l'économie burkinabè a connu une bonne orientation en 2018 et 2019 avant de connaître une forte décélération de son rythme de croissance en 2020 du fait des effets de la pandémie de la COVID-19.

### 2.1. Secteur réel

#### 2.1.1. Situation économique sur la période 2018-2020

Du côté des ressources du PIB, sur la base des dernières estimations, l'activité économique est restée dynamique sur la période 2018-2020. En effet, le taux de croissance économique s'est affiché à 6,7% en 2018, 5,7% en 2019 et à 2,5% en 2020. Entre 2018 et 2020, le taux de croissance du PIB réel a cru en moyenne de 4,9%.

Le PIB nominal est passé de 8 920,4 milliards de FCFA en 2018 à 9 369,2 milliards de FCFA en 2019 pour s'établir à 10 122,0 milliards de FCFA en 2020.

Le **secteur primaire** a enregistré une valeur ajoutée en accroissement de 13,3% en 2018, de 1,7% en 2019 et de 5,7% en 2020. Cette performance est tributaire du renforcement du sous-secteur agricole, notamment vivrière (+4,6% en 2020 après +2,0% en 2019 et 26,7% en 2018) et de rente (+14,2% en 2020 après +2,1% en 2019 et +7,8% en 2018) et du redressement du sous-secteur de l'élevage (+2,3% en 2020 après +1,0% en 2019 et -0,6% en 2018) et de l'égrenage (+4,3% en 2020 après des baisses consécutives de 25,2% et 2,5% en 2018 et 2019).

La part du secteur primaire à la formation du PIB a été en moyenne de 21,1% et sa contribution à la croissance du PIB est ressortie à 1,4 point de pourcentage en moyenne entre 2018 et 2020.

Le **secteur secondaire** s'est renforcé en 2020 après avoir enregistré deux (02) années consécutives de ralentissement malgré les effets de la COVID-19. Sa valeur ajoutée a progressé de 7,7% en 2020 contre 2,3% et 2,8% respectivement en 2019 et 2018. Cette vitalité du secteur secondaire est imputable principalement au regain de l'activité d'extraction (+16,7% en 2020 après -0,5% et 9,0% respectivement en 2019 et 2018). Les sous-secteurs des BTP et de la manufacture ont ressenti les effets de la conjoncture difficile, affichant des taux de croissance moyen de leur valeur ajoutée respectifs de -0,9% et 1,4% malgré une timide reprise observée en 2018.

En somme, le secteur secondaire a contribué pour 26,5% en moyenne à la formation du PIB et pour 1,1 point de pourcentage en moyenne à la croissance du PIB sur la période sous revue.

Le **secteur tertiaire** a pâti des effets de la COVID-19 en 2020, enregistrant une contraction de sa valeur ajoutée de 2,5% après des hausses de 3,7% en 2018 et 8,4% en 2019.

La dynamique de la croissance de la valeur ajoutée observée en 2018 et 2019 a été imprimée par les activités du commerce et des services financiers qui ont cru en moyenne respectivement de 18,9% et 7,1%, avant une baisse généralisée de l'ensemble des sous-secteurs en 2020, particulièrement de la branche hébergement et restauration (-28,8% après une quasi-stagnation entre 2018 et 2019).

Le secteur tertiaire (y compris Droits et Taxes) a contribué à la formation du produit intérieur brut en moyenne à 52,4% au cours des trois (03) dernières années. Sa contribution à la croissance du PIB s'est établie à 2,5 points par an entre 2018 et 2020.

**Tableau 1 : Evolution de la croissance du PIB sur la période 2018 à 2020**

Rubrique	2018	2019	2020
<b>Taux de croissance du PIB réel (%)</b>	<b>6,7</b>	<b>5,7</b>	<b>2,5</b>
Secteur primaire (%)	13,3	1,7	5,7
Secteur secondaire (%)	2,8	2,3	7,7
Secteur tertiaire (%)	3,7	8,4	-2,5
Droits et taxes (%)	16,3	11,8	5,0
<b>PIB nominal (en milliers de FCFA)</b>	<b>8 920 421 283,4</b>	<b>9 369 187 710,5</b>	<b>10 121 954 322,4</b>

*Source : Cadrage DPBEP 2022-2024, avril 2021*

Du côté des emplois du PIB, la croissance a été imprimée en moyenne sur la période par l'investissement (+3,5 points de pourcentage) et la consommation (+3,3 points de pourcentage) ; les échanges extérieurs ayant contribué négativement (-1,8 point de pourcentage).

**La consommation finale** s'est située à 7 875,6 milliards de FCFA en 2020 après des niveaux de 7 779,6 milliards de FCFA en 2019 et 7 253,9 milliards de FCFA en 2018. Cette évolution s'explique aussi bien par la consommation finale publique que privée qui ont progressé respectivement en moyenne de 4,1% et 3,1% sur la période 2018-2020. La consommation finale a représenté 80,7% du PIB en moyenne.

**La formation brute du capital fixe (FBCF)** a progressé en moyenne de 5,1% par an entre 2018 et 2020 en s'affichant respectivement à 1 769,0 milliards de FCFA, 1 919,2 milliards de FCFA et à 2 005,0 milliards de FCFA. Elle a été portée essentiellement par la FBCF privée avec un accroissement moyen de 6,5% par an sur la même période. Le taux d'investissement s'est situé à 22,3% en moyenne.

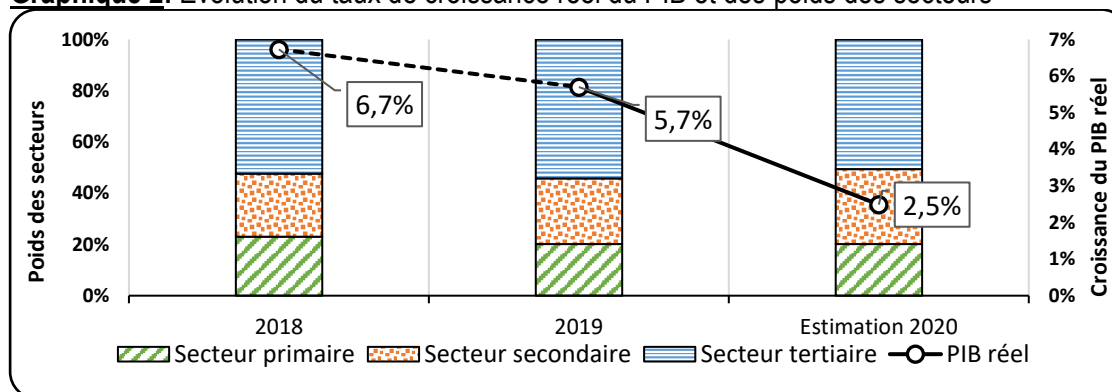
**Le solde des échanges extérieurs** est ressorti excédentaire de 81,5 milliards de FCFA en 2020 après des niveaux déficitaires de 561,0 milliards de FCFA en 2019 et 360,8 milliards de FCFA en 2018. L'excédent de 2020 est imputable à une nette progression des exportations (+37,0%).

**S'agissant du niveau général des prix**, malgré des poussées inflationnistes enregistrées en 2018 (+2,0%) et 2020 (+1,9%) et la détente observée en 2019 (-3,2%), l'inflation est restée dans l'ensemble maîtrisée, ressortant à 0,2% en moyenne sur la période 2018 et 2020.

La maîtrise de l'inflation s'explique principalement par le recul des prix de la fonction « logement, eau, électricité, gaz, autres combustibles » en 2018 ainsi que le fléchissement des prix des « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » et des tarifs des services de « communication » en 2019.

Les mesures gouvernementales relatives entre autres à la vente à prix social des céréales dans les zones déficitaires, l'ouverture des points de vente de céréales à prix subventionné et la poursuite des opérations de contrôle des prix des produits de grande consommation ont contribué à contenir l'envolée des prix.

**Graphique 2:** Evolution du taux de croissance réel du PIB et des poids des secteurs



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

### 2.1.2. Perspectives économiques en 2021

Sous les hypothèses d'une maîtrise de la COVID-19 devant engendrer une accélération de l'activité économique mondiale, d'une situation sécuritaire plus apaisée, d'une pluviosité favorable et d'une poursuite de l'apaisement de la fronde sociale, la croissance devrait renouer avec son dynamisme d'antan en 2021.

En effet, l'activité économique enregistrerait une reprise de son rythme de croissance avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait à 7,1% en 2021 contre 2,5% en 2020 soit un gain de 4,6 points de pourcentage. Cette croissance serait tirée principalement par les secteurs secondaire (+8,5%) et tertiaire (+8,0%).

Le PIB nominal s'établirait à 10 817,5 milliards de FCFA en 2021.

Du côté des ressources du PIB, la valeur ajoutée du **secteur primaire** progresserait de 3,5% en 2021 contre 5,7% en 2020. Cette croissance serait soutenue principalement par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière (+6,1%), de l'élevage et activités annexes à l'élevage (+2,8%) et de l'égrenage coton (+2,0%). La part du secteur primaire dans la formation du PIB serait de 19,6% en 2021 et sa contribution à la croissance serait de 0,7 point de pourcentage.

S'agissant du **secteur secondaire**, il renforcerait sa vigueur en 2021 sous l'impulsion de la bonne orientation des activités manufacturières (+7,6% après +1,7% en 2020), des travaux de construction, d'installation et de finition (+6,9% après -3,5% en 2020) et de l'activité de production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (+14,1% après +4,3% en 2020). La valeur ajoutée du secteur afficherait une croissance de 8,5% en 2021 contre 7,7% en 2020. La part du secteur secondaire dans la formation du PIB serait de 28,1% en 2021 et sa contribution à la croissance serait de 2,5 points de pourcentage.

Pour ce qui est du **secteur tertiaire**, à la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire, il afficherait une croissance de 8,0% de sa valeur ajoutée en 2021 contre -2,5% en 2020. Son dynamisme serait soutenu par les sous-secteurs « hébergement et restauration », « activités immobilières », « services financiers et assurances », « commerce et réparation ». La part du secteur tertiaire (y compris impôts et taxes nets sur les produits) dans la formation du PIB ressortirait à 52,4% en 2021 et sa contribution à la croissance serait de 3,9 points de pourcentage.

**Du côté des emplois du PIB**, la croissance serait tirée en 2021 principalement par la consommation finale (+6,2 points de pourcentage) ; l'investissement et les exportations nettes ne contribuant respectivement que de +1,0 point et de +0,5 point.

**La consommation finale** ressortirait à 8 775,2 milliards de FCFA en 2021 contre 7 875,6 milliards de FCFA en 2020 en terme nominal, soit une progression de 11,4%. Cette évolution serait soutenue par les sous-secteurs privé (+13,1%) et public (+7,0%). En 2021, la consommation finale contribuerait à la croissance du PIB de 6,2 points de pourcentage contre 0,8 point de pourcentage en 2020.

**La Formation brute de capital fixe** en valeur nominale s'afficherait à 2 259,1 milliards de FCFA en 2021 contre 2 164,8 milliards de FCFA en 2020, en hausse de 4,4%. Cette évolution serait imputable aussi bien à la FBCF privée (+8,5%) que celle publique (+7,3%).

Le taux d'investissement serait en amélioration et se situerait à 20,0% en 2021 après 19,8% en 2020. L'investissement contribuerait de 0,1 point de pourcentage à la croissance du PIB contre 0,2 point de pourcentage en 2020.

**Le solde des échanges extérieurs de biens et services** serait déficitaire de 216,8 milliards de FCFA en 2021 contre un excédent de 81,5 milliards de FCFA en 2020, traduisant une dégradation de 298,3 milliards de FCFA. En termes de contribution à la croissance, la part des échanges extérieurs des biens et services se chiffrerait à +0,6 point en 2021 contre +1,5 point de pourcentage en 2020.

S'agissant de **l'inflation**, à la faveur de résultats relativement bons de la campagne agricole 2020-2021 et sous l'hypothèse de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère, l'inflation en moyenne annuelle devrait se situer à 1,6% en 2021.

## 2.2. Secteur des Finances Publiques

### 2.2.1. Situation des finances publiques sur la période 2018-2020

#### 2.2.1.1. En matière de recettes et de dépenses

**Les recettes**<sup>1</sup>, sur la période 2018-2020, ont connu une progression moyenne de 6,8% l'an. De 1 699,8 milliards de FCFA en 2018, elles ont progressé de 132,3 milliards de FCFA et de 105,5 milliards de FCFA pour se situer respectivement à 1 832,1 milliards de FCFA en 2019 et à 1 937,6 milliards de FCFA en 2020. Cette évolution sur la période se justifie par la hausse de l'ensemble des trois (03) sous composantes à savoir les recettes fiscales, les autres recettes et les dons.

*Les recettes fiscales* ont enregistré une hausse de 5,1% entre 2018 et 2019 et une baisse de 3,4% en 2020 comparativement à 2019. Ainsi, elles sont passées de 1 349,7 milliards de FCFA en 2018 à 1 419,2 milliards de FCFA en 2019 pour se situer à 1 370,3 milliards de FCFA en 2020. Rapporté au PIB sur la période, les taux de pression fiscale sont ressortis à 15,1% en 2018 et 2019 et à 13,5% en 2020.

L'évolution des recettes fiscales au cours de la période résulte, d'une part, de l'augmentation des « Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les gains en capital » (+10,2% l'an en moyenne), des « Impôts sur les salaires et la main-d'œuvre » (+8,4% l'an en moyenne), des « Impôts sur le patrimoine » (+19,4% l'an en moyenne) et , d'autre part, de la diminution des « Impôts sur les biens et services » (-3,5% l'an en moyenne), des « Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (-3,9% l'an en moyenne) et des « Autres recettes fiscales » (-3,3% l'an en moyenne).

Les autres recettes, sur la période, ont augmenté de 40,3% l'an en moyenne. En effet, de 135,1 milliards de FCFA, elles ont progressé de 143,5 milliards de FCFA pour atteindre un niveau de 278,6 milliards de FCFA en 2019 avant de replier de 12,9 milliards de FCFA pour se situer à 265,7 milliards de FCFA en 2020. L'évolution en dents de scie de cette rubrique est liée à la variation des encaissements des recettes issues des licences 4G de téléphonie mobile qui sont passés de 120,0 milliards de FCFA en 2019 pour se situer à 51,5 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 68,5 milliards de FCFA. En 2018, aucun montant n'a été encaissé au titre de l'acquisition des licences 4G.

*Les dons*, en enregistrant un taux de progression moyen de 18,4% l'an, ont atteint un niveau de 301,6 milliards de FCFA en 2020 après les niveaux de 134,3 milliards de FCFA en 2018 et de 215,1 milliards de FCFA en 2019. Sur la période, les dons représentent respectivement 2,4%, 1,4% et 3,0% du PIB.

**Les dépenses**, avec un taux moyen d'accroissement de +8,1% l'an, ont connu une croissance continue sur la période pour se situer à 2 428,5 milliards de FCFA en 2020. Les niveaux de 2018 et 2019 étaient respectivement de 2 076,4 milliards de FCFA et 2 149,9 milliards de FCFA. Elles constituent respectivement 23,3%, 22,9% et 24,0% des PIB des années 2018, 2019 et 2020.

*Les charges*, après un niveau de 1 533,2 milliards de FCFA en 2018, se sont situées à 1 704,3 milliards de FCFA en 2019 et à 1 710,8 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse moyenne de 5,6% l'an. Cette progression est la résultante d'une augmentation moyenne par an des rémunérations des salariés (+12,5%), des intérêts de la dette (+20,0%), des subventions<sup>2</sup> (+210,2%), des dons (+11,9%) et des prestations sociales (+2,8%). Cependant, l'utilisation des biens et services et les autres charges ont connu respectivement une diminution moyenne par an de 27,0% et 21,6%.

<sup>1</sup> Selon le Manuel de statistiques de finances publiques (MSFP) 2001/2014, les recettes sont composées des recettes propres et des dons du MSFP 1986

<sup>2</sup> Ce fort taux s'explique principalement par les subventions accordées dans le cadre des mesures prises pour atténuer les effets de la COVID-19

Les transactions sur actifs non financiers, représentant 25,5% des dépenses de la période, ont enregistré un taux de progression moyen de 14,4% l'an mais avec des évolutions erratiques. En effet, de 543,3 milliards de FCFA en 2018, elles ont régressé de 97,7 milliards de FCFA pour se situer à 445,6 milliards de FCFA en 2019 et ont augmenté par la suite de 272,2 milliards de FCFA pour se situer à 717,7 milliards de FCFA en 2020. Les transactions sur actifs non financiers constituent 6,1%, 4,8% et 7,1% du PIB respectivement en 2018, 2019 et 2020. L'évolution des transactions sur actifs non financiers résulte d'une progression moyenne de 17,8% l'an des actifs fixes et de la diminution des « Stocks » et des « actifs non produits » respectivement de 39,2% l'an et 50,5% l'an en moyenne.

En particulier, les investissements sur ressources propres, représentant en moyenne 62,7% des acquisitions nettes d'actifs non financiers, se sont situés en moyenne à 568,9 milliards de FCFA par an. Quant aux investissements sur ressources extérieures, de 225,2 milliards de FCFA en 2018, ils ont régressé pour se situer à 136,5 milliards de FCFA en 2019 avant de croître pour atteindre 285,4 milliards de FCFA en 2020, soit une progression moyenne de 12,6% l'an.

**Le solde net de gestion** a enregistré une évolution erratique sur la période, passant de 166,7 milliards de FCFA en 2018 à 127,8 milliards de FCFA en 2019 et à 226,9 milliards de FCFA en 2020, soit une progression de 16,6% l'an en moyenne annuelle.

De l'exécution des finances publiques, il en résulte un besoin de financement sur toute la période 2018-2020. En effet, la « **capacité/besoin de financement** » est ressorti à -376,5 milliards de FCFA en 2018, à -317,7 milliards de FCFA en 2019 et à -490,9 milliards de FCFA en 2020, soit une aggravation moyenne de 14,2% l'an. Rapporté au PIB, ce solde se situe à 4,2% en 2018, à 3,8% en 2019 et à 4,8% en 2020.

Ces besoins de financement ont été couverts, sur la période, par une diminution des actifs financiers de 74,2% l'an en moyenne et par une accumulation des passifs de 21,4% l'an en moyenne.

**Tableau 2 : Les agrégats des finances publiques entre 2018 et 2020 (en milliers de FCFA)**

<b>LIBELLES</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>RECETTES</b>	<b>1 699 881 256,6</b>	<b>1 832 136 941,7</b>	<b>1 937 620 925,7</b>
<i>Recettes fiscales</i>	1 349 720 677,4	1 419 247 734,4	1 370 326 427,7
<i>Taux de pression fiscale</i>	15,1%	15,1%	13,5%
<i>Cotisations sociales</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Dons</i>	215 091 036,6	134 274 752,8	301 608 938,8
<i>Autres recettes</i>	135 069 542,5	278 614 454,4	265 685 559,2
<b>DEPENSES</b>	<b>2 076 428 595,2</b>	<b>2 149 859 920,1</b>	<b>2 428 499 569,2</b>
<b>CHARGES</b>	1 533 155 743,9	1 704 309 194,7	1 710 760 576,1
<i>Rémunération des salariés</i>	704 541 516,7	840 076 827,8	891 110 770,8
<i>Utilisation de biens et services</i>	327 788 798,5	230 303 057,7	174 450 525,1
<i>Consommation de capital fixe</i>	0,0	0,0	0,0
<i>Intérêts</i>	97 240 452,2	114 498 591,6	139 938 004,3
<i>Subventions</i>	11 660 170,5	16 971 604,0	112 173 656,6
<i>Dons</i>	177 185 292,2	211 348 748,1	221 922 665,6
<i>Prestations sociales</i>	88 534 787,6	100 808 993,3	93 630 183,2
<i>Autres charges</i>	126 204 726,2	190 301 372,2	77 534 770,7
<b>Solde net de gestion</b>	<b>166 725 512,7</b>	<b>127 827 747,0</b>	<b>226 860 349,6</b>
<b>TRANSACTIONS SUR ACTIFS NON FINANCIERS</b>	543 272 851,3	445 550 725,4	717 738 993,1
<i>dont Investissements sur ressources extérieures</i>	225 158 918,6	136 496 610,5	285 391 881,3
<i>Dons</i>	122 390 135,5	45 893 155,2	143 461 231,0
<i>Prêts</i>	102 768 783,1	90 603 455,3	141 930 650,3
<i>Acquisition nette d'actifs non financiers</i>	543 272 851,3	445 550 725,4	717 738 993,1
<i>Actifs fixes</i>	510 472 405,3	414 047 278,8	708 676 056,9
<i>Stocks</i>	8 188 627,6	747 659,8	3 026 853,7

## Cadrage Budgétaire

LIBELLES	2018	2019	2020
Objets de valeur	0,0	0,0	0,0
Actifs non produits	24 611 818,4	30 755 786,8	6 036 082,5
<b>Capacité/besoin de financement = Financement</b>	<b>-376 547 338,6</b>	<b>-317 722 978,4</b>	<b>-490 878 643,5</b>
<i>Déficit/PIB</i>	-4,2%	-3,4%	-4,8%
TRANSACTIONS SUR ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS (FINANCEMENT)	-373 432 531,1	-316 210 169,0	-489 141 633,6
<i>Actifs financiers</i>	-43 289 100,4	-27 204 497,8	-2 881 074,1
<i>Passifs</i>	330 143 430,7	289 005 671,2	486 260 559,5
<i>ECART (gap)</i>	-3 114 807,5	-1 512 809,4	-1 737 009,9

**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

### 2.2.1.2. En matière de dette publique

Sur la période 2018-2020, l'encours de la dette publique a connu une progression continue de 18,7% en moyenne annuelle passant de 3 366,0 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 4 746,8 milliards de FCFA au 31 décembre 2020.

Ainsi, le ratio « encours de la dette publique rapporté au PIB » est passé de 37,7% en 2018 à 46,9% en 2020.

S'agissant de l'**encours de la dette extérieure**, il est passé de 1 909,6 milliards de FCFA en 2018 à 2 188,6 milliards de FCFA à fin décembre 2019 pour s'établir à 2 433,4 milliards de FCFA en fin d'année 2020, soit une progression moyenne annuelle de 12,8%. La dette extérieure est majoritairement constituée de la dette multilatérale (88,5%) à fin décembre 2020.

Quant à la **dette intérieure**, l'encours est passé de 1 456,4 milliards de FCFA à fin décembre 2018 à 1 779,0 milliards de FCFA à fin décembre 2019 pour atteindre 2 313,4 milliards de FCFA en 2020 soit une progression de 25,8% en moyenne annuelle entre 2018 et 2020. En effet, l'augmentation de la dette intérieure en 2020 s'explique principalement par l'émission des bons et obligations du Trésor qui représentent 80,5% de son encours (soit 39,2% de l'encours total en 2020). Ainsi en 2020, le montant global des émissions de titres publics (bons et obligations du Trésor) s'est élevé à 1 078,0 milliards de FCFA. On constate une hausse de 387,7 milliards de FCFA par rapport aux émissions de 2019 (690,3 milliards de FCFA).

**Tableau 3:** Structure de l'encours de la dette publique entre 2018 et 2020

ANNEES	2018	2019	2020
Dette multilatérale (%)	49,4	49,0	45,3
Dette bilatérale (%)	7,3	5,7	5,2
Dette commerciale	-	0,5	0,7
Allocation de DTS (%)	0,1	0,0	0,0
Banques commerciales (%)	1,0	3,1	6,6
Bons et obligation du trésor (%)	37,3	37,9	39,2
Institutions non financières (%)	4,8	3,8	2,9
<b>Total (%)</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

En ce qui concerne le service de la dette publique, il s'est établi à 627,5 milliards de FCFA en fin 2020 contre 345,1 milliards de FCFA au 31 décembre 2019, soit une hausse de 81,8%. Comparé à son niveau

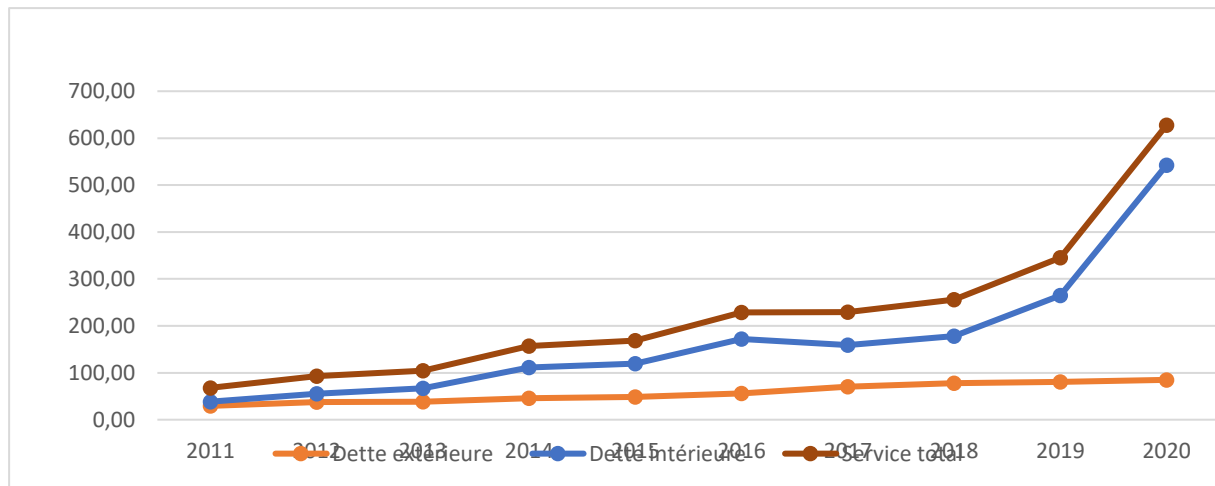
de 2020, le service de la dette publique en 2018 est ressorti à 256,0 milliards de FCFA, affichant une augmentation de 145,1%.

Le service de la dette intérieure est passé de 177,9 milliards de FCFA en 2018 à 264,6 milliards de FCFA en 2019 pour s'afficher à 542,6 milliards de FCFA en 2020. Cette hausse est la résultante du recours de plus en plus accru ces dernières années au financement domestique, notamment les bons et obligations du Trésor, en lien avec la réalisation de projets et programmes de développement dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

Le service de la dette extérieure s'est situé à 84,9 milliards de FCFA en 2020 contre 80,5 milliards de FCFA en 2019 (+5,5%) et 78,1 milliards de FCFA en 2018 (+8,7%). En outre, l'annulation de six (06) mois du service de la dette consentie par le FMI et le moratoire de mai à décembre 2020 accordé par les pays participant à l'initiative G20, en réponse aux effets néfastes de la COVID-19, ont contribué à l'allègement du poids du service de la dette extérieure.

Le graphique ci-après illustre l'évolution du service de la dette publique entre 2011 et 2020, dominé majoritairement par la composante intérieure.

**Graphique 3: Evolution du service de la dette publique en milliards FCFA entre 2011 et 2020**



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

## 2.2.2. Perspectives des finances publiques en 2021

### 2.2.2.1. En matière de recettes et de dépenses

L'analyse des opérations financières de l'Etat est faite suivant la méthodologie du MSFP 2001/2014. De ce fait, il en ressort des écarts avec le projet de LFR pour certains agrégats en raison des retraitements qui ont été opérés.

Les prévisions initiales 2021 se chiffraient à 2 069,3 milliards de FCFA en recettes et à 2 623,0 milliards de FCFA en dépenses, dégageant ainsi un déficit de 5,1% du PIB.

Pour le reste de l'année 2021, l'exécution des opérations financières se basera sur la loi de finances rectificative qui devrait être influencée notamment par l'adoption du nouveau référentiel national de développement en cours de finalisation.

Pour atteindre les objectifs de mobilisation de recettes du budget de l'Etat, exercice 2021, des mesures fiscales nouvelles seront appliquées, en plus des réformes déjà en cours. Ces mesures visent



l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration du rendement de l'impôt et la promotion des télé-procédures.

Il s'agit, entre autres, de (i) l'application de la taxe sur les activités financières, (ii) l'élargissement du champ de la Contribution du Secteur Elevage, (iii) la mise en œuvre de la réforme de la Contribution des Micro-entreprises et (iv) l'exigence de l'Attestation de Situation Fiscale (ASF) pour la délivrance de certains actes.

En matière de mobilisation des ressources extraordinaires, il s'agira notamment (i) de la poursuite du recours au marché financier régional ainsi que l'exploitation des opportunités offertes par les institutions de développement en vue du financement des investissements ; (ii) du développement du Partenariat public-privé (PPP) et (iii) du développement de la coopération Sud-Sud dans le cadre de la capitalisation des meilleures pratiques des pays du Sud.

Les recettes se situeraient à 2 087,3 milliards de FCFA en 2021 contre 1 937,6 milliards de FCFA en 2020, en hausse de 7,7%. Cette hausse serait imprimée par les recettes fiscales et les dons qui augmenteraient respectivement de 15,9% et de 4,3%.

L'accroissement des recettes fiscales se constaterait au niveau des « Impôts sur les biens et services » (+24,6%), des « Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales » (+16,9%) et des « Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital » (+3,0%).

S'agissant des dons, ils enregistreraient une augmentation des dons en capital (+67,5%), les dons courants ayant régressé de 51,9%.

Quant aux « autres recettes », elles enregistreraient une baisse de 30,3% consécutivement à la diminution des « revenus de la propriété » (-26,4%), des « Ventes de biens et services » (-4,2%), des « Amendes, pénalités et confiscations » (-67,6%) et des « Transferts volontaires autres que les dons » (-100,0%).

Concernant les dépenses, le Gouvernement entend poursuivre, d'une part, les efforts de maîtrise de l'évolution des charges de personnel afin de créer plus d'espace budgétaire pour la couverture des autres natures de dépenses et, d'autre part, l'optimisation des procédures de passation des marchés publics et de la chaîne de la dépense publique.

Par ailleurs, les projets et programmes d'investissement prioritaires, identifiés préalablement, feront l'objet de suivi afin d'assurer l'efficacité des dépenses d'investissement. Dans ce sens, une attention particulière sera accordée à l'achèvement des chantiers prioritaires au niveau des secteurs sociaux, de production et de soutien à la production en vue de capitaliser leur impact sur les populations bénéficiaires.

Les dépenses se chiffraient à 2 638,5 milliards de FCFA en 2021 contre 2 428,5 milliards de FCFA en 2020, soit une augmentation de 8,6%. Elles seraient constituées à hauteur de 68,0% des charges (dépenses courantes) et de 32,0% d'acquisitions nettes d'actifs non financiers (dépenses d'investissement).

Les charges, en hausse de 4,8% en 2021 par rapport à 2020, seraient tirées par toutes leurs composantes à l'exception de la « Consommation de capital fixe » qui resterait nulle et des « Subventions » qui régresseraient de 87,2%. En effet, la « Rémunération des salariés » augmenterait de 5,5%, l'« Utilisation de biens et services » de 16,1%, les « Intérêts » de 24,1%, les « Dons » de 2,2%, les « Prestations sociales » de 6,7% et les « Autres charges » de 74,8%.

S'agissant des acquisitions nettes d'actifs non financiers, elles progresseraient de 17,8% en 2021 par rapport à 2020. Cette hausse serait observée aussi bien pour les acquisitions nettes d'actifs non financiers financées sur ressources extérieures (+21,1%) que pour celles financées sur ressources propres (+15,6%).

### 2.2.2.2. En matière de dette publique

L'encours de la dette projeté à fin 2021 se situerait à 5 029,9 milliards de FCFA contre 4 746,8 milliards de FCFA à fin 2020, soit une progression de 6,0%. Il se composerait de 2 390,8 milliards de FCFA de dette extérieure (en baisse de 1,8% par rapport à 2020) et 2 639,1 milliards de FCFA de dette intérieure (en hausse 14,1% par rapport à 2020). Le taux d'endettement se situerait à 46,5% à fin 2021 contre 46,9% en 2020.

Le service de la dette publique se situerait à 923,4 milliards de FCFA à fin 2021 contre 627,5 milliards de FCFA à fin 2020, soit un accroissement de 295,9 milliards de FCFA (+47,2%). Il sera dominé par le service de la dette intérieure qui sera de 771,2 milliards de FCFA, soit 83,5% du service de la dette. Le service de la dette bénéficierait de la poursuite de l'initiative de suspension de service de la dette par certains pays membres du G20, au cours du premier semestre de 2021.

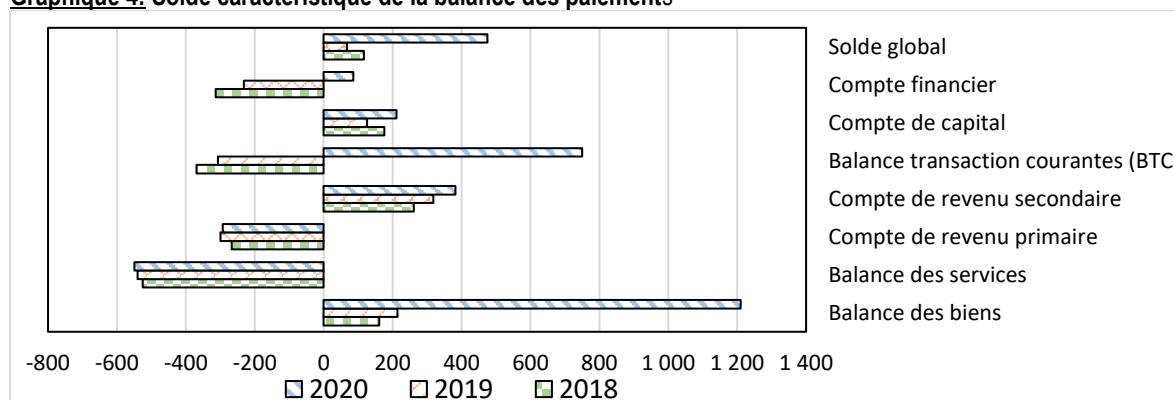
## 2.3. Balance des paiements

### 2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2018-2020

Sur la période 2018-2020, les échanges avec l'extérieur se sont caractérisés par une nette amélioration du solde global de la balance des paiements en 2020, ressortant à +475,1 milliards de FCFA après des excédents de 116,3 milliards de FCFA en 2018 et 67,4 milliards de FCFA en 2019, soit un excédent moyen de 219,6 milliards de FCFA.

Cette évolution s'explique par la consolidation de l'excédent du compte de capital et l'amélioration de la balance des biens.

**Graphique 4: Solde caractéristique de la balance des paiements**

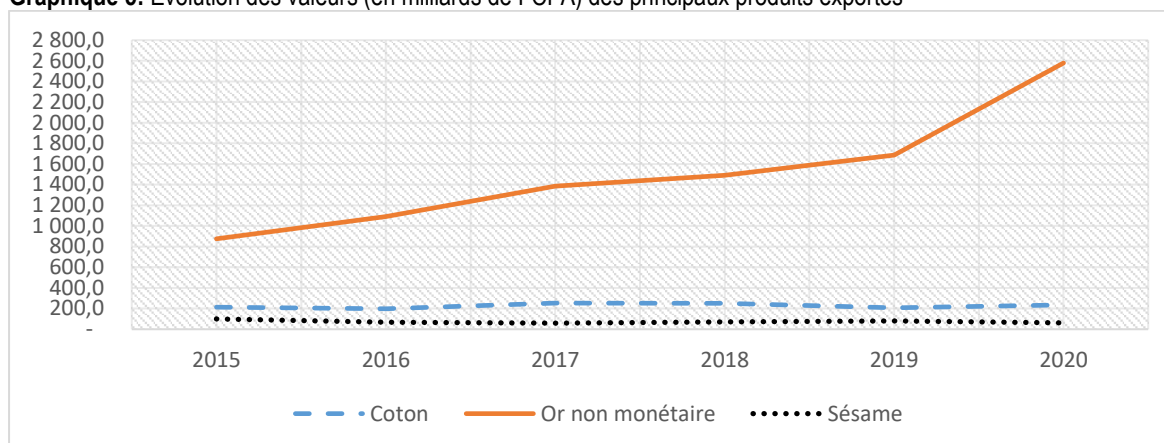


**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

La balance commerciale s'est renforcée sur la période 2018-2020, dégagant un excédent de 528,4 milliards de FCFA en moyenne par an, en raison d'un accroissement plus important des exportations en 2020 (+37,0%) et d'un recul des importations (-6,9%).

Les exportations en FOB des biens se sont accrues durant la période 2018-2020, avec une progression moyenne de 11,7% par an, en lien avec la bonne tenue des expéditions d'or (+17,4% en moyenne par an entre 2018 et 2020 avec un pic de 53,0% en 2020) dont le cours a connu une forte progression.

**Graphique 5:** Evolution des valeurs (en milliards de FCFA) des principaux produits exportés



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

Les importations en FOB, en repli constant depuis 2018 pour se contracter en 2020 (-6,9%), ont quasiment stagné (+0,9%) sur la période.

S'agissant de la balance des transactions courantes, elle s'est nettement améliorée, passant d'un déficit de 369,3 milliards de FCFA en 2018 et de 306,9 milliards de FCFA en 2019 à un excédent exceptionnel de 749,8 milliards de FCFA en 2020. En pourcentage du PIB, ce solde est passé de -4,1% en 2018 à -3,3% en 2019 pour atteindre 7,4% en 2020.

Le tableau suivant synthétise la situation de la balance des paiements sur la période 2018-2020.

**Tableau 4 : Situation de la Balance des Paiements sur la période 2018-2020 (en milliers de FCFA)**

Composantes	2018	2019	2020
Exportations	2 196 366 500,6	2 301 324 082,9	3 151 933 909,0
Importations	2 035 245 975,8	2 087 002 897,0	1 942 178 449,0
Balance des biens	161 120 524,9	214 321 185,9	1 209 755 460,0
Balance transaction courantes (Dons inclus)	-369 262 287,8	-306 920 692,8	749 824 613,7
Balance transaction courantes (Dons inclus) en % du PIB	-4,1	-3,3	7,4
Compte de capital	175 837 135,5	125 931 040,0	211 618 521,2
Compte financier	-313 216 468,2	-231 694 456,3	86 052 797,0
<b>Solde global</b>	<b>116 285 547,3</b>	<b>67 405 144,2</b>	<b>475 131 148,5</b>

**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

### 2.3.2. Balance des paiements en 2021

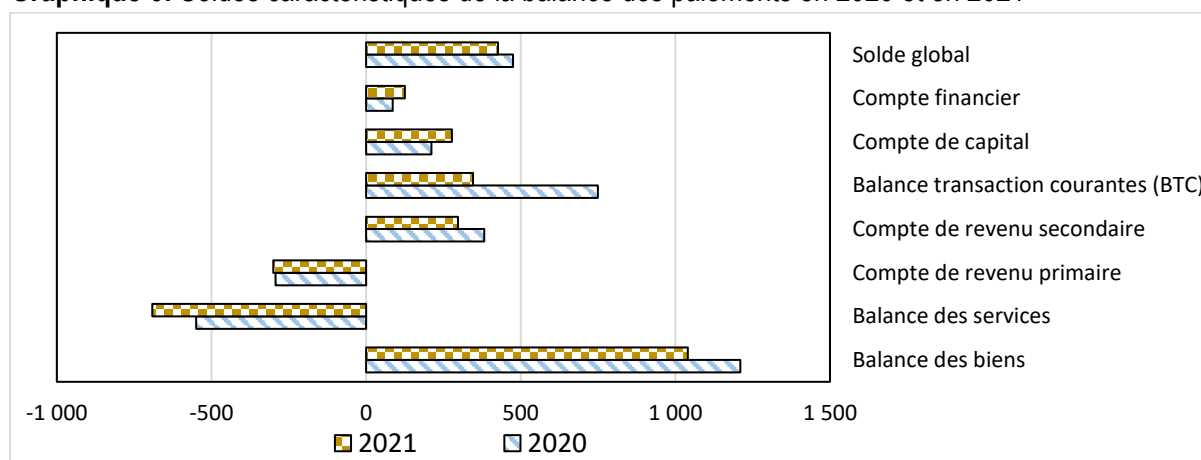
Les échanges extérieurs seraient caractérisés par un contexte d'évolution contrastée des cours des deux (02) principaux produits d'exportation que sont le coton fibre avec une hausse attendue de son cours et l'or dont le cours est prévu à la baisse. Parallèlement, le cours du baril du pétrole devrait s'apprécier en 2021. Avec le dynamisme attendu de l'activité intérieure, les transactions avec le reste du monde devraient connaître des améliorations du compte courant et du compte de capital, le compte financier devant afficher une dégradation. Dans l'ensemble, le solde global de la balance des paiements dégagerait un excédent de 426,4 milliards de FCFA en diminution de 10,3% sur un an.

En particulier, la balance des biens devrait se solder par un excédent de 1 040,1 milliards de FCFA en 2021 contre un excédent de 1 209,8 milliards de FCFA en 2020, soit une diminution de l'excédent de 169,6 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une hausse des importations (+298,2 milliards de FCFA) plus importante que celle des exportations (+128,6 milliards de FCFA).

Les exportations devraient augmenter de 4,1% en 2021, pour s'afficher à 3 280,5 milliards de FCFA, dont 2 650,7 milliards de FCFA pour l'or, 254,6 milliards de FCFA pour le coton et 76,0 milliards pour le sésame.

Quant aux importations, elles sont projetées à 2 240,4 milliards de FCFA en 2021, en progression annuelle de 15,4% dont 992,6 milliards de FCFA pour les biens d'équipements, 648,2 milliards de FCFA pour les biens intermédiaires et 318,2 milliards de FCFA pour les produits pétroliers.

**Graphique 6:** Soldes caractéristiques de la balance des paiements en 2020 et en 2021



**Source :** Cadrage DPBEP, avril 2021

## 2.4. Secteur monétaire sur la période 2018-2020

L'évolution de la situation monétaire a été marquée, entre 2018 et 2020, par un accroissement des Actifs extérieurs nets (AEN) de 540,2 milliards de FCFA (+37,4%), des créances intérieures de 657,7 milliards de FCFA (+24,2%) et des passifs à caractère non monétaire de 212,2 milliards de FCFA (+33,7%), induisant une progression de la masse monétaire de 1 020,3 milliards de FCFA (+27,4%). Suivant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est tirée aussi bien par les avoirs extérieurs nets que par le crédit au secteur privé.

**Tableau 5 :** Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties de 2018-2020 (en milliers FCFA )

Contrepartie de la masse monétaire	2018	2019	2020
<b>Masse monétaire (M2)</b>	<b>3 718 265 966,3</b>	<b>4 056 409 714,7</b>	<b>4 738 516 065,6</b>
Variation en % de la masse monétaire	10,4	9,1	16,8
<b>Actifs extérieurs nets</b>	<b>1 443 501 110,1</b>	<b>1 508 533 027,9</b>	<b>1 983 664 176,4</b>
<b>Créances intérieures</b>	<b>2 721 899 623,9</b>	<b>3 068 010 893,4</b>	<b>3 379 616 653,2</b>
<b>Créances nettes sur l'Administration Centrale</b>	<b>57 226 900,2</b>	<b>151 840 251,9</b>	<b>191 150 495,5</b>
<b>Créances sur les autres secteurs (crédit à l'économie)</b>	<b>2 664 672 723,7</b>	<b>2 916 170 641,5</b>	<b>3 188 466 157,7</b>
Variation en % du crédit à l'économie	12,4	9,4	9,3
<b>Passifs à caractère non monétaire</b>	<b>630 068 997,0</b>	<b>719 814 682,8</b>	<b>842 295 449,6</b>
<b>Autres postes nets</b>	<b>-182 934 229,3</b>	<b>-199 680 476,2</b>	<b>-217 530 685,7</b>
<b>Masse monétaire en % du PIB</b>	<b>41,7</b>	<b>43,3</b>	<b>46,8</b>

## Cadrage Budgétaire

Crédit à l'économie en % du PIB	29,9	31,1	31,5
---------------------------------	------	------	------

Source : BCEAO, statistiques monétaires à fin janvier 2021

En ce qui concerne les crédits recensés à la Centrale des risques, après la baisse de 10,1% enregistrée entre 2017 et 2018, ils ont augmenté pour atteindre 2 548,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019, correspondant à une hausse de 29,9% par rapport à fin décembre 2018 et représentant 25,2% du PIB.

Suivant la répartition sectorielle à fin décembre 2020, les principaux secteurs bénéficiaires des crédits octroyés sont les services divers avec une part du volume des crédits de 34,7%, les activités industrielles avec 19,0%, le commerce avec 17,6%, les bâtiments et travaux publics avec 16,8% et les transports et communications avec 10,0%. Le secteur agricole demeure toujours faiblement financé avec une part relative qui est passée de 3,7% à fin décembre 2019 à 1,9% à fin décembre 2020, soit un repli de 1,8 point de pourcentage sur un an.

**Tableau 6** : Répartition sectorielle des crédits recensés à la centrale des risques de 2018 à 2020

Rubrique	2018	2019	2020
Volume de crédits (en milliers de F CFA)	1 961 900 000,0	2 433 500 000,0	2 548 800 000,0
Agriculture, sylviculture et pêche (%)	4,7	3,7	1,9
Industrie (%)	15,4	16,2	19
BTP (%)	17,8	16,5	16,8
Commerce (%)	23,6	18,5	17,6
Transports et communication (%)	9,1	10,9	10
Services divers (%)	29,5	34,2	34,7

Source : BCEAO, statistiques monétaires à fin janvier 2021

### III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2022-2024

L'exercice de prévision sur la période 2022-2024 consiste à partir des éléments du contexte économique précédemment définis pour projeter les possibilités de mobilisation de ressources aussi bien internes qu'externes et à les affecter à la prise en charge des dépenses, en lien avec les priorités du Gouvernement sur la période considérée.

En vue d'assurer une sincérité et une crédibilité du cadrage budgétaire, les prévisions ont été faites sur la base :

- des projections du cadre macroéconomique qui définit les perspectives de croissance de l'activité économique sur la période afin d'assurer un lien avec le cadre budgétaire ;
- de l'évolution de la mobilisation effective des recettes sur la période 2018-2020 ;
- des perspectives pour le reste de l'année en lien avec les ajustements opérés dans le projet de LFR 2021.

En outre, les prévisions du cadre budgétaire ont tenu compte de la volonté affichée du Gouvernement d'accroître les ressources propres pour une meilleure couverture des investissements structurants définis dans le cadre de ses priorités et choix stratégiques.

La tranche 2022 du DPBEP 2022-2024 préfigure le projet de loi de finances, exercice 2022 qui sera soumis à l'Assemblée nationale.

### 3.1. Priorités et choix stratégiques du budget 2022

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du Budget de l'Etat 2022 s'inscrivent dans un contexte international et sous régional de reprise progressive de l'activité économique en lien avec la vaste campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'échelle de la planète.

Au niveau national, l'activité économique en 2021 enregistrerait une reprise de son rythme de croissance avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait à 7,1% contre 2,5% en 2020 soit un gain de 4,6 points de pourcentage.

#### 3.1.1. Priorités du budget pour 2022

S'inscrivant dans la dynamique du budget programme de l'État 2022-2024, les priorités sont basées sur les axes de la note d'orientation stratégique du nouveau Référentiel national de développement (RND) et les défis liés au contexte économique et social actuel. Les axes prioritaires se déclinent à cet effet comme suit :

- la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;
- **l'approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l'administration publique ;**
- **la consolidation du développement humain durable et de la solidarité ;**
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

##### 3.1.1.1. La consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix

Depuis 2015, le pays fait face à une crise sécuritaire aiguë dont les causes immédiates résultent du terrorisme dans le Sahel et des crises politiques armées des pays de la sous-région. La crise sécuritaire burkinabè s'explique également par des facteurs endogènes sur lesquels, elle est en train de s'ancrer. Il s'agit principalement de la vulnérabilité des populations et de certaines communautés à la radicalisation et au terrorisme, de la faiblesse de l'appareil sécuritaire du pays et de l'effritement de la cohésion sociale.

A cet effet, le Gouvernement envisage la mise en œuvre des actions majeures suivantes :

- le renforcement du civisme et du patriotisme des jeunes à l'effet de les protéger contre le risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent ;
- le renforcement de l'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposés au risque de basculement dans l'extrémisme violent ;
- la réduction du déséquilibre de développement des régions et des communautés ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des FDS garantissant une protection efficace de la nation ;
- le renforcement de la présence de l'Etat et des services de l'administration publique sur le territoire national ;
- l'amélioration de la coopération et la coordination des politiques de défense et de sécurité du pays avec celles des autres pays ;
- l'amélioration de la gestion des ressources agraires et foncières, garantissant la cohésion sociale ;

- l'amélioration de la gouvernance des affaires religieuses et coutumières, favorisant la tolérance et la cohésion sociale ;
- l'amélioration des pratiques politiques et associatives, de l'exercice de la justice et des droits humains, garantissant la cohésion sociale.

### 3.1.1.2. L'approfondissement des réformes institutionnelles et la modernisation de l'administration publique

En vue, d'une part d'améliorer la démocratie, les gouvernances politique, économique et financière ainsi que la coopération économique régionale et internationale et d'autre part, de moderniser l'administration publique et de renforcer la décentralisation et la gouvernance locale, le Gouvernement entend approfondir les réformes institutionnelles déjà engagées.

Pour ce faire, les actions du Gouvernement porteront entre autres sur :

- le renforcement de la démocratie et de la justice ;
- la promotion et la protection des droits humains ;
- l'accès à l'information juste ;
- les pratiques politiques et associatives qui garantissent la cohésion sociale ;
- la promotion de la bonne gouvernance administrative et des valeurs républicaines ;
- l'amélioration de la planification, la gestion et le financement du développement ;
- l'amélioration des de l'environnement des affaires ;
- l'amélioration de la gestion de la diaspora Burkinabè ;
- l'amélioration de la gestion des collectivités territoriales ;
- la dynamisation des économies locales ;
- l'aménagement efficace du territoire.

### 3.1.1.3. La consolidation du développement humain durable et de la solidarité

Le renforcement du capital humain est indispensable pour assurer une croissance économique soutenue et élever durablement le revenu par habitant. A cet effet, assurer l'égalité d'accès aux services sociaux de base, en impulsant un développement équitable du capital humain, constitue un des piliers majeurs sur lequel reposeront les actions du Gouvernement.

Dans cette dynamique, les actions du Gouvernement porteront sur :

- l'accès aux services de santé de qualité pour tous ;
- le renforcement du système sanitaire pour faire face aux épidémies ;
- l'amélioration de l'état nutritionnel de la population en particulier des femmes et des enfants ;
- l'accélération de la transition démographique ;
- l'accès à une éducation de qualité pour tous ;
- l'accroissement de l'accès à une formation et à un enseignement supérieur de qualité, adaptés aux besoins de l'économie ;

- l'accroissement de la production de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation ;
- la valorisation des résultats de la recherche scientifique, technologique et de l'innovation dans les processus de production et de consommation ;
- la garantie de l'emploi productif pour tous particulièrement pour les jeunes et les femmes ;
- le renforcement du travail décent au bénéfice de plus en plus d'actifs ;
- le renforcement de la protection sociale à tous ;
- le renforcement de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles ;
- la réduction des inégalités sociales et de genre en faveur des autres groupes vulnérables ;
- l'accès à un cadre de vie décent, à l'eau potable et à l'assainissement de qualité pour tous ;
- le renforcement de l'accès aux services énergétiques de qualité ;
- la maîtrise de la croissance urbaine et le renforcement de l'accès au logement décent et aux bâtiments publics pour tous.

### 3.1.1.4. La dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi

La résolution des difficultés économiques qui entravent la création de richesse en vue d'améliorer durablement les conditions de vie des populations passe par la dynamisation de l'économie nationale à travers l'intensification de la mise en œuvre des investissements pour faire du schéma de transformation structurelle une réalité. Pour y arriver, les actions se concentreront dans les secteurs à fort potentialité durable afin d'offrir plus d'opportunités aux populations en termes d'emplois et de revenus.

A cet effet, les priorités seront centrées sur les actions suivantes :

- la promotion d'un secteur primaire contribuant à la sécurité alimentaire, à l'emploi décent, à l'approvisionnement de l'agro-industrie nationale et respectueux des principes de développement durable ;
- le renforcement de la résilience des ménages agro-sylvo-pastoraux, fauniques et halieutiques aux risques liés aux changements climatiques ;
- la promotion d'un secteur de l'industrie et de l'artisanat davantage dynamique en matière de création de richesses, d'emplois et d'exportations dans toutes les régions à fort potentiel ;
- l'amélioration de la contribution des industries culturelle, touristique et sportive à l'économie ;
- l'accroissement de l'impact du secteur minier sur le reste de l'économie ;
- la promotion d'un secteur tertiaire formalisé et davantage dynamique et créateur d'emplois décents ;
- le renforcement de la mise en marché des produits nationaux ;
- le renforcement des capacités de mobilisation et la gestion intégrée des ressources en eau ;
- l'amélioration de la densité, la qualité, la fiabilité et l'accessibilité aux infrastructures de transport et de TIC ;



- l'accroissement de la contribution des pôles de croissance et de compétitivité (agropoles, technopoles, ZES) à l'économie ;
- l'accroissement de l'offre d'énergie et son accessibilité à moindre coût ;
- l'amélioration de la gouvernance environnementale et du développement durable ;
- le renforcement de la préservation des ressources naturelles.

### 3.1.2. Choix stratégiques budgétaires pour 2022

La définition des choix stratégiques en matière de ressources et de dépenses s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande efficacité de la politique budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre des actions prioritaires du Gouvernement. En la matière, il s'agit particulièrement de la mise en œuvre des actions prioritaires énumérées plus haut au titre des priorités du gouvernement pour l'année 2022.

**En matière budgétaire**, les choix stratégiques reposent toujours sur la couverture de plus en plus importante des charges du budget par les ressources propres et le recours aux autres formes de concours, notamment les financements extérieurs sous forme d'appuis budgétaires, le marché financier sous-régional ou le partenariat public privé.

Pour ce qui est de **l'accroissement continu des ressources propres**, il s'agira de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt d'une part, et de parachever les réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale d'autre part.

**En matière de dépenses**, les choix stratégiques reposent prioritairement sur l'efficacité du système à travers une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part. Ainsi, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires tels ceux de l'éducation nationale, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture et des Infrastructures seront maintenus afin d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier.

Au regard de la situation sécuritaire nationale ces dernières années, un accent sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour y faire face.

L'accompagnement du processus de décentralisation à travers le transfert de ressources aux collectivités territoriales fait partie des priorités en matière d'allocation de ressources. A ce titre, les différents ministères engagés dans le processus seront encouragés à fournir plus d'efforts dans le sens de l'accroissement de ces transferts en vue de tendre vers le ratio de 18% convenu avec les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le processus de décentralisation.

Le processus de budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant entamé en 2019 sera poursuivi avec un accroissement des allocations budgétaires consacrées à ces thématiques.

Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s'agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation des marchés publics et des documents de la chaîne de la dépense publique.

Enfin, l'élaboration et l'exécution du budget format programme se poursuivra avec notamment :

- la poursuite de la mise en place de la comptabilité de l'ordonnateur pour une plus grande efficacité du processus de redevabilité et de suivi de l'exécution des dépenses d'investissement à travers les AE/CP ;
- l'opérationnalisation des nouveaux réseaux comptables avec la nomination, la formation, l'équipement et l'installation des comptables ;
- la poursuite du maillage des ministères et institutions en Unités de Vérification pour plus d'efficacité.

### 3.2. Cadrage macroéconomique 2022-2024

Le cadrage macroéconomique qui sous-tend l'élaboration du cadre budgétaire a été fait en tenant compte de :

- la situation économique sur la période 2018-2020 ainsi que des perspectives de 2021 ;
- l'environnement international et national ;
- les effets de la COVID-19 sur l'économie nationale ;
- les hypothèses sur l'évolution des cours de principales matières d'exportation.

#### 3.2.1. Secteur réel

La reprise de l'activité économique se consoliderait sur la période 2022-2024, sous l'hypothèse d'une situation sécuritaire plus apaisée, d'une pluviosité favorable, d'une poursuite de l'apaisement de la fronde sociale et d'une maîtrise de la propagation de la COVID-19. Ainsi, l'activité économique connaîtrait une croissance projetée à 6,8% en 2022. Cette croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs, (+8,7% pour le primaire, +5,9% pour le secondaire et +5,1% pour le tertiaire).

Pour les années 2023 et 2024, l'activité économique enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée respectivement de 4,9% et 4,1%. Cette croissance serait liée principalement à la performance du secteur primaire (+7,3%) en 2023 et en 2024.

**S'agissant du secteur primaire**, la bonne tenue de l'activité serait soutenue par la consolidation des actions entreprises en 2021 et par la poursuite des grands chantiers de modernisation de l'agriculture.

Ainsi, le secteur enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 8,7% en 2022, tirée principalement par l'agriculture vivrière (+16,1%) et l'égrenage du coton (+7,0%). La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait à 19,9% et sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,7 point de pourcentage en 2022.

Pour les années 2023 et 2024, le secteur primaire augmenterait de 7,3% chaque année sous l'impulsion du sous-secteur de l'agriculture. La part de ce secteur dans la formation du PIB se situerait respectivement à 20,4% et 21,2%. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,5 point de pourcentage en 2023 et en 2024.

**Concernant le secteur secondaire**, il afficherait une croissance de 5,9% en 2022, soutenue essentiellement par les sous-secteurs des activités de construction (+11,8%) et des activités manufacturières (+11,9%). S'agissant de l'industrie extractive, elle enregistrerait une croissance de 1,0%.

Au total, la part du secteur secondaire dans la formation du PIB se situerait à 27,4% en 2022. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,7 point de pourcentage.

Pour les années 2023 et 2024, le secteur enregistrerait respectivement une croissance de 3,7% et 4,5%. Cette performance du secteur serait liée notamment à la croissance du sous-secteur des activités manufacturières (+4,3% en moyenne) et des activités de construction (+8,6% en moyenne).

En somme, le secteur secondaire contribuerait à la formation du PIB à hauteur de 26,5% en 2023 et de 26,0% en 2024. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,0 point de pourcentage et 1,2 point de pourcentage respectivement en 2023 et 2024.

**Quant au secteur tertiaire**, à la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire, il serait soutenu par le dynamisme des sous-secteurs « hébergement et restauration », « informations et télécommunications » et « transport et entreposage ».

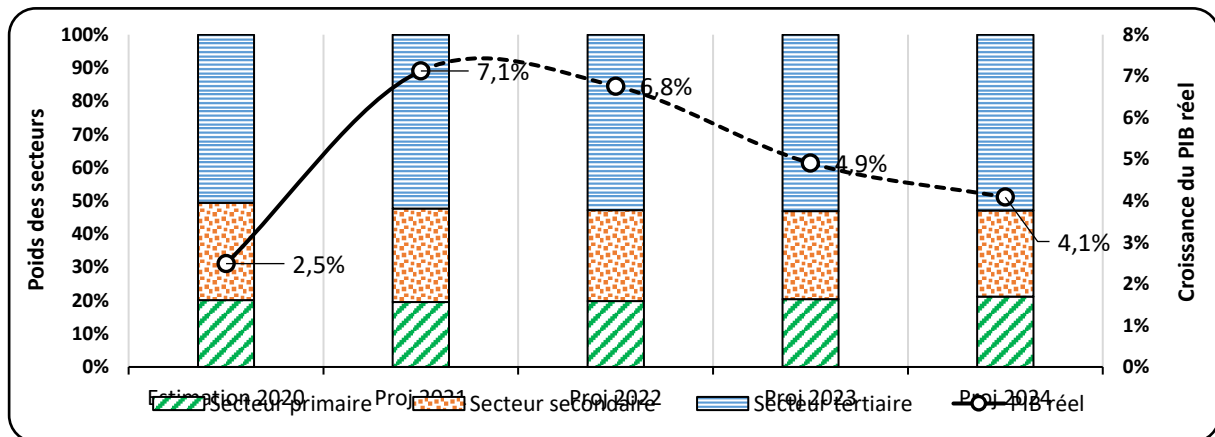
Ainsi, la valeur ajoutée du secteur tertiaire connaîtrait une hausse de 5,1% en 2022, sous l'impulsion notamment des sous-secteurs « commerce et réparation » (+10,3%), « hébergement et restauration » (+8,5%), « information et communication » (+7,2%) et « activités immobilières » (+7,0%).

La part de ce secteur (y compris impôts et taxes nets sur les produits) dans la formation du PIB se situerait à 52,8% en 2022. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 3,4 points de pourcentage.

Pour les années 2023 et 2024, le secteur tertiaire afficherait des croissances respectives de 3,6% et de 2,9%.

La part de ce secteur (y compris impôts et taxes nets sur les produits) dans la formation du PIB ressortirait à 52,6% en 2023 et à 52,4% en 2024. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 2,4 points de pourcentage et 1,4 point de pourcentage respectivement en 2023 et 2024.

**Graphique 7:** Evolution du taux de croissance du PIB réel et des poids des secteurs (2020-2024)



**Source :** DGEF, données de l'IAP, avril 2021

Selon l'optique de la demande, la croissance serait tirée en 2022 par la consommation finale (+5,0 points de pourcentage) et l'investissement (+2,0 points de pourcentage), les échanges extérieurs contribuant négativement (-0,2 point de pourcentage). Pour la période 2023-2024, la croissance serait portée par la consommation finale (+3,4 points de pourcentage) et l'investissement (+2,4 points de pourcentage), les échanges extérieurs contribuant négativement (-1,4 point de pourcentage).

La **consommation finale** en valeur nominale enregistrerait des accroissements respectifs de 8,5%, 6,5% et de 7,3% en 2022, 2023 et 2024. Cette dynamique serait soutenue essentiellement par la consommation finale privée qui augmenterait en moyenne annuelle de 9,2% contre 2,1% pour la consommation finale publique.

Pour ce qui est de la **Formation brute de capital fixe (FBCF)**, elle progresserait de 11,1% en moyenne annuelle sous l'impulsion de la FBCF tant privée (+9,9% par an) que publique (+12,7% par an).

S'agissant de l'investissement privé, le dynamisme du secteur des services expliquerait sa bonne tenue. Quant à l'investissement public, sa progression s'expliquerait par la poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques, notamment le programme de développement des infrastructures dans le Sahel ainsi que la consolidation des investissements en matière d'énergie, d'infrastructures routières et de télécommunication.

### **3.2.2. Balance des paiements**

**Au titre de la balance des paiements**, la balance commerciale devrait afficher un excédent de 749,6 milliards de FCFA en 2022, contre un excédent de 1 040,1 milliards de FCFA attendu en 2021, correspondant à une diminution de 290,5 milliards de FCFA. Cette évolution s'expliquerait par une augmentation des importations (+342,1 milliards de FCFA) plus importante que celle des exportations (+51,5 milliards de FCFA). En effet, les exportations sont projetées à 3 332,1 milliards de FCFA en 2022, dont 2 604,7 milliards de FCFA pour l'or, 269,1 milliards de FCFA pour le coton et 78,7 milliards de FCFA pour le sésame. Quant aux importations, elles devraient ressortir à 2 582,5 milliards de FCFA, dont 1 190,7 milliards de FCFA pour les biens d'équipements, 766,2 milliards de FCFA pour les biens intermédiaires et 333,6 milliards de FCFA pour les produits pétroliers.

Pour les années 2023 et 2024, la balance commerciale connaîtrait un excédent en réduction continue. En effet, l'excédent devrait passer de 749,6 milliards de FCFA en 2022 à 438,2 milliards de FCFA en 2023 puis à 393,8 milliards de FCFA en 2024. S'agissant des exportations, elles passeraient de 3 332,1 milliards de FCFA en 2022 à 3 333,7 milliards de FCFA en 2023 pour s'établir à 3 369,5 milliards de FCFA en 2024. Cette tendance serait imprimée par celle des expéditions d'or. Quant aux importations, en liaison avec l'activité économique intérieure, elles devraient augmenter de 12,1% en 2023 et 2,8% en 2024, en ressortant respectivement à 2 895,5 milliards de FCFA et 2 975,8 milliards de FCFA.

Ainsi, **la balance des transactions courantes** en pourcentage du PIB devrait s'afficher à -1,0% en 2022, en repli de 4,2 points de pourcentage par rapport à 2021.

Pour les années 2023 et 2024, en part du PIB, la balance des transactions courantes devrait se dégrader d'année en année, passant de -1,0% en 2022 à un niveau de -4,0% en 2023 pour s'établir à -4,8% en 2024.

Quant au solde global, il serait excédentaire de 280,2 milliards de FCFA en 2022, en dégradation de 146,2 milliards de FCFA en variation annuelle.

Pour les années 2023 et 2024, le solde global ressortirait excédentaire à 254,8 milliards de FCFA et à 232,3 milliards de CFA.

### **3.3. Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2022-2024**

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, il a été établi le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2022-2024 selon trois (03) scénarii à savoir : le scénario optimiste ; le scénario pessimiste et le scénario de base. Cet exercice a permis de dégager les perspectives de mobilisation de ressources et de les affecter aux différentes natures de dépenses en lien avec les priorités du Gouvernement et ses engagements avec ses partenaires.

Toutefois, le scénario de base est proposé pour l'élaboration du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 car il offre une prévision réaliste de recouvrement de recettes en phase avec les capacités réelles des régies tout en prenant en compte les orientations stratégiques nationales.

Un basculement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (optimiste ou pessimiste) pourrait être fait en fonction de l'évolution du contexte économique.

### **3.3.1. Scénario optimiste**

Ce scénario, basé sur les ambitions de développement économique et social du Burkina Faso pour une croissance forte, inclusive et durable, trouve ses fondements dans les hypothèses favorables à la croissance économique. Il offre des perspectives de croissance estimée à 7,9% en 2022 ; 5,3% en 2023 et 4,1% en 2024.

Sur cette base, les recettes budgétaires seraient de 2 294,2 milliards de FCFA en 2022 (en accroissement de 7,8% par rapport à 2021) ; 2 466,3 milliards de FCFA en 2023 et 2 660,7 milliards de FCFA en 2024. Le taux de croissance moyen des recettes budgétaires sur la période 2022-2024 serait de 7,7%.

Les recettes propres se situeraient à 2 117,9 milliards de FCFA en 2022 ; 2 290,0 milliards de FCFA en 2023 et 2 484,4 milliards de FCFA en 2024. La part des recettes propres dans les recettes totales ressortirait à 92,8% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 1 858,3 milliards de FCFA en 2022 ; 2 016,2 milliards de FCFA en 2023 et 2 224,9 milliards de FCFA en 2024. Le taux de pression fiscale dans ce scénario ressortirait à 15,1% ; 15,4% et 16,0% respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Le niveau global des dépenses se chiffrerait à 2 956,3 milliards de FCFA en 2022 (en accroissement de 10,7% par rapport à 2021) ; 3 086,6 milliards de FCFA en 2023 et 3 246,1 milliards de FCFA en 2024. Ces dépenses s'accroîtraient de 4,8% en moyenne annuelle sur la période.

L'épargne budgétaire se situerait à 232,1 milliards de FCFA en 2022 ; 364,9 milliards de FCFA en 2023 et 511,0 milliards de FCFA en 2024.

Le déficit budgétaire ressortirait à 662,1 milliards de FCFA ; 620,3 milliards de FCFA et 585,4 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024 ; soit 4,8% du PIB en moyenne sur la période sous revue.

Le tableau ci-après donne le détail du cadre budgétaire à moyen terme 2022-2024 selon le scénario optimiste

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 7: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO OPTIMISTE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2021 (LFR)	2022	2023	2024		2021 (LFR)	2022	2023	2024
Taux de croissance du PIB	7,1%	7,9%	5,3%	4,1%					
PIB nominal	10 817 503 438	12 274 344 203	13 106 098 068	13 881 325 462					
Taux de pression fiscale	14,7%	15,14%	15,38%	16,03%					
<b>Recettes propres</b>	<b>1 814 518 308</b>	<b>2 117 950 245</b>	<b>2 290 044 226</b>	<b>2 484 406 069</b>	<b>Dépenses Ordinaires</b>	<b>1 778 598 400</b>	<b>1 885 846 149</b>	<b>1 925 129 231</b>	<b>1 973 421 898</b>
<i>Recettes Fiscales*</i>	<i>1 594 552 018</i>	<i>1 858 303 603</i>	<i>2 016 230 176</i>	<i>2 224 863 887</i>	Charge financière de la dette	173 600 000	216 725 142	215 825 007	222 825 007
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>219 966 290</i>	<i>259 646 642</i>	<i>273 814 051</i>	<i>259 542 183</i>	Personnel	950 000 000	1 006 118 421	1 038 672 688	1 069 797 598
<i>Recettes en Capital</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	Acquisitions de biens et services	205 010 991	208 000 000	211 638 663	216 245 461
					Transferts courants*	449 487 409	454 002 585	458 492 872	464 053 833
					Dépenses en atténuation des recettes	500 000	1 000 000	500 000	500 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>35 919 908</b>	<b>232 104 096</b>	<b>364 914 996</b>	<b>510 984 171</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>891 185 122</b>	<b>1 070 500 567</b>	<b>1 161 466 563</b>	<b>1 272 716 469</b>
<b>Dons</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Investissements</b>	<b>871 185 122</b>	<b>1 060 500 567</b>	<b>1 151 466 563</b>	<b>1 262 716 469</b>
Dons projets	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840	Etat	525 609 039	780 024 727	910 834 146	1 022 084 051
Dons programmes	93 379 024	20 309 570	20 309 570	20 309 570	Dons	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840
					Prêts	124 490 000	124 490 000	84 646 578	84 646 578
					<b>Transferts en capital</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 128 983 415</b>	<b>2 294 245 654</b>	<b>2 466 339 636</b>	<b>2 660 701 479</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 669 783 522</b>	<b>2 956 346 716</b>	<b>3 086 595 794</b>	<b>3 246 138 367</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>-540 800 107</b>	<b>-662 101 062</b>	<b>-620 256 158</b>	<b>-585 436 888</b>
					Solde budgétaire/PIB	-5,0%	-5,4%	-4,7%	-4,2%

Source : DGB/MINEFID

\*Montants hors remboursement crédits TVA

### **3.3.2. Scénario pessimiste**

Le scénario pessimiste se fonde sur les hypothèses de survenue d'évènements perturbateurs dans l'activité économique. Sur la base de ce scénario, le taux de croissance serait de 5,6% en 2022 ; 3,8% en 2023 et 3,2% en 2024.

Le niveau de ressources budgétaires mobilisables sur la base de ce scénario serait de 2 042,2 milliards de FCFA en 2022 ; 2 173,5 milliards de FCFA en 2023 et 2 283,7 milliards de FCFA en 2024.

Les recettes propres augmenteraient en moyenne de 6,3% l'an pour se situer à 2 107,4 milliards de FCFA en 2024. La part des recettes propres dans les recettes totales ressortirait à 91,8% en moyenne sur la période.

Les recettes fiscales se situeraient respectivement à 1 738,7 milliards de FCFA en 2022 ; 1 862,2 milliards de FCFA en 2023 et 1 964,6 milliards de FCFA en 2024. Le taux de pression fiscale sur la base de ce scénario serait de 15,8% en 2022 ; 16,0% en 2023 et 16,1% en 2024.

Le niveau global des dépenses s'établirait respectivement à 2 653,5 milliards de FCFA ; 2 694,3 milliards de FCFA et 2 693,5 milliards de FCFA en 2022, 2023 et 2024. L'accroissement moyen des dépenses budgétaires serait de 0,7% sur la période de projection.

L'épargne budgétaire se situerait à 31,8 milliards de FCFA, à 106,0 milliards de FCFA et à 211,6 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Le déficit budgétaire ressortirait à 611,3 milliards de FCFA ; à 520,8 milliards de FCFA et à 409,8 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024 ; soit 4,5% du PIB en moyenne sur la période sous revue.

Le tableau ci-après donne le détail du cadre budgétaire à moyen terme 2022-2024 selon le scénario pessimiste.

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 8: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO PESSIMISTE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2021 (LFR)	2022	2023	2024		2021 (LFR)	2022	2023	2024
Taux de croissance du PIB	7,1%	5,6%	3,8%	3,2%					
PIB nominal	10 817 503 438	11 007 514 326	11 626 486 913	12 196 313 343					
Taux de pression fiscale	14,7%	15,8%	16,0%	16,1%					
<b>Recettes propres</b>	<b>1 814 518 308</b>	<b>1 865 958 857</b>	<b>1 997 217 622</b>	<b>2 107 445 746</b>	<b>Dépenses Ordinaires</b>	<b>1 778 598 400</b>	<b>1 834 127 199,15</b>	<b>1 891 236 435,83</b>	<b>1 895 831 705,04</b>
Recettes Fiscales*	1 594 552 018	1 738 699 801	1 862 205 249	1 964 643 030	Charge financière de la dette	173 600 000	193 261 456	222 725 142	222 825 007
Recettes non Fiscales	219 966 290	127 259 056	135 012 373	142 802 716	Personnel	950 000 000	975 363 158	1 000 118 421	1 000 314 202
Recettes en Capital	0	0	0	0	Acquisitions de biens et services	205 010 991	202 000 000	205 000 000	207 638 663
					Transferts courants*	449 487 409	463 002 585	462 892 872	464 553 833
					Dépenses en atténuation des recettes	500 000	500 000	500 000	500 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>35 919 908</b>	<b>31 831 657</b>	<b>105 981 186</b>	<b>211 614 041</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>891 185 122</b>	<b>819 391 763</b>	<b>803 088 237</b>	<b>797 718 882</b>
<b>Dons</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Investissements</b>	<b>871 185 122</b>	<b>809 391 763</b>	<b>793 088 237</b>	<b>787 718 882</b>
Dons projets	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840	Etat	525 609 039	528 915 923	552 455 819	547 086 464
Dons programmes	93 379 024	20 309 570	20 309 570	20 309 570	Dons	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840
					Prêts	124 490 000	124 490 000	84 646 578	84 646 578
					<b>Transferts en capital</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 128 983 415</b>	<b>2 042 254 266</b>	<b>2 173 513 032</b>	<b>2 283 741 155</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 669 783 522</b>	<b>2 653 518 962</b>	<b>2 694 324 673</b>	<b>2 693 550 587</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>- 540 800 107</b>	<b>- 611 264 696</b>	<b>- 520 811 641</b>	<b>- 409 809 432</b>
					<b>Solde budgétaire/PIB</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-4,5%</b>	<b>-3,4%</b>

Source : DGB/MINEFID

\*Montants hors remboursement crédits TVA



### 3.3.3. Scénario de base

La formulation des hypothèses du scénario de base tient compte des tendances observées dans l'évolution des agrégats macroéconomiques. Elle prend également en compte les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'économie nationale et les risques de sa propagation, couplés au contexte sécuritaire difficile. Les hypothèses ont également porté sur l'environnement international marqué notamment par une reprise progressive de l'activité économique mondiale.

Au niveau international :

- **le cours du dollar US** : le cours moyen du dollar US se situerait à 555,9 FCFA en 2021 et se maintiendrait à 555,9 FCFA sur le reste de la période de projection ;
- **le cours de l'once d'or** : il s'établirait à 1 719,2 dollars US en 2021. Ce cours est projeté à 1 678,1 dollars US, 1 638,1 dollars US et 1 599,0 dollars US respectivement en 2022, 2023 et 2024 ;
- **le cours du zinc** : il est projeté à 378 308,1 FCFA/tonne en 2021, à 381 762,2 FCFA/tonne en 2022, à 385 380,8 FCFA/tonne en 2023 et à 388 999,4 FCFA/tonne en 2024 ;
- **le cours du baril de pétrole** : le cours moyen du baril de pétrole devrait s'afficher à 54,5 dollars US en 2021. Ce cours est projeté à 52,0 dollars US sur le reste de la période ;
- **le cours du coton fibre** : le cours moyen pondéré ressortirait à 1 707,6 dollars US/tonne en 2021. Ce cours est projeté à 1 707,0 dollars US/tonne en 2022 et à 1 706,9 dollars US/tonne en 2023 puis à 1 757,3 dollars US/tonne en 2024.

Au plan national :

- **la production céréalière** : la croissance de la production céréalière a été projetée à la hausse de 6,7% en 2021. Elle augmenterait de 18,1% en 2022 et de 9,7% en 2023 et en 2024 en lien avec une bonne pluviosité et la mise en œuvre efficace des actions du Gouvernement pour accompagner le monde rural ;
- **la production cotonnière** : la production de coton-graine enregistrerait une croissance de 7,0% en 2021 sous l'hypothèse d'une bonne répartition de la pluviométrie, de l'amélioration de la situation sécuritaire et de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national sur la relance de la production cotonnière. Cette croissance est projetée à 8,1% en 2022, 7,3% en 2023 et 2,1% en 2024 ;
- **le prix au producteur du coton graine** : il a été projeté à 245 FCFA/Kg en 2021 et se maintiendrait sur le reste de la période ;
- **la production minière** : la production d'or industrielle s'afficherait à 68 132,8 kg en 2021. Elle est projetée à 68 427,0 kg en 2022 puis à 68 110,0 kg en 2023 et à 70 377,9 kg en 2024 ;
- **la production du zinc** : la production attendue serait de 194 112,0 tonnes en 2021 et de 211 243,8 tonnes par an sur la période 2022-2024 ;
- **la production du manganèse** : il est attendu une reprise de l'exploitation du site de Tambao avec une production projetée à 500 000 tonnes en 2024.

**Tableau 9: Récapitulatif des hypothèses du cadrage macroéconomique**

Rubrique	Réal. 2020	Scénario de Base / hypothèses de mars 2021				
		2021	2022	2023	2024	Moy (2021-2024)
<b>Environnement international</b>						
Cours international du dollar US (en FCFA)	575,6	555,9	555,9	555,9	555,9	555,9
Cours international du baril de pétrole (en \$ US)	42,3	54,5	52,0	52,0	52,0	52,6
Cours de l'once d'Or (en \$ US)	1 753,7	1 719,2	1 678,1	1 638,1	1 599,0	1 658,6
Cours du zinc (FCFA/ tonne)	361 859,9	378 308,1	381 762,2	385 380,8	388 999,4	383 612,7
Cours du coton-fibre (indice Liverpool CAF moyen dollar US/ tonne)	1 682,9	1 707,6	1 707,0	1 706,9	1 757,3	1 719,7
<b>Environnement national</b>						
Prix du coton graine au producteur (FCFA/Kg)	240,0	245,0	245,0	245,0	245,0	245,0
Production industrielle d'or (en kg)	62 138,1	68 132,8	68 427,0	68 110,0	70 377,9	68 761,9
<i>Variation de la production nationale d'or (%)</i>	23,5%	9,6%	0,4%	-0,5%	3,3%	3,2%
Production nationale de zinc (en tonne)	152 540,2	194 112,0	211 243,8	211 243,8	211 243,8	206 960,9
Production nationale de coton (milliers de tonne)	472,3	505,4	546,5	586,1	598,4	559,1
<i>Variation de la production nationale de coton (%)</i>	2,1%	7,0%	8,1%	7,3%	2,1%	6,1%
Production nationale de céréales (milliers de tonnes)	5 179,1	5 523,9	6 521,7	7 151,5	7 845,1	6 760,5
<i>Variation de la production nationale de céréales (%)</i>	4,8%	6,7%	18,1%	9,7%	9,7%	11,0%

**Source :** Travaux DPBEP, à partir de l'IAP, avril 2021

### 3.3.3.1. Evaluation des ressources selon le scénario de base

En tenant compte des hypothèses du scénario de base, les recettes budgétaires (ressources propres et dons) seraient de 2 218,1 milliards de FCFA en 2022 ; 2 384,8 milliards de FCFA en 2023 et 2 581,3 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement annuel moyen de 7,9%.

Les ressources extérieures composées de dons projets et de dons programmes se situeraient à 176,3 milliards de FCFA par an sur la période 2022-2024. Les dons projets s'établiraient à 156,0 milliards de FCFA en 2022, en 2023 et en 2024. Les dons programmes se maintiendrait à 20,3 milliards de FCFA sur la période.

Les ressources propres s'établiraient à 2 041,8 milliards de FCFA en 2022 ; 2 208,5 milliards de FCFA en 2023 et 2 405,0 milliards de FCFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,5% sur la période 2022-2024.

Cette évolution des prévisions repose principalement sur les effets attendus des différentes réformes entreprises au niveau de la DGI et de la DGD dans le sens d'élargir l'assiette fiscale d'une part, et de lutter contre la fraude, le faux et la corruption d'autre part. Cet accroissement des prévisions de recettes propres traduit également la volonté du Gouvernement d'augmenter considérablement la part de ces recettes dans le financement du budget de l'Etat.

Les recettes fiscales passeraient de 1 801,7 milliards de FCFA en 2022 à 1 973,8 milliards de FCFA en 2023 et 2 172,3 milliards de FCFA en 2024, correspondant à un accroissement moyen de 9,8% l'an. Ainsi, le taux de pression fiscale se situerait à 15,3% en 2022 ; 15,7% en 2023 et 16,4% en 2024 contre une prévision de 14,7% en 2021.

Les objectifs assignés à chaque régie sur la base de ce scénario se présentent comme suit :

**Direction générale des impôts (DGI)**

Pour la période 2022-2024, les prévisions (y compris remboursement des crédits TVA) de mobilisation de la DGI se situeraient à 1 069,9 milliards FCFA en 2022, à 1 189,0 milliards FCFA en 2023 et à 1 331,7 milliards FCFA en 2024, avec un taux de croissance moyen de 11,6% sur la période.

**Direction générale des douanes (DGD)**

Pour la période 2022-2024, il a été assigné à la DGD, des objectifs de mobilisation de ressources (y compris remboursements des crédits TVA) de 796,9 milliards FCFA en 2022 ; 851,0 milliards FCFA en 2023 et 907,8 milliards FCFA en 2024, avec un taux de croissance annuelle moyen de 6,7%.

**Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)**

Les objectifs de recouvrement de la DGTCP s'établiraient à 225,0 milliards FCFA en 2022, à 218,5 milliards FCFA en 2023 et à 215,5 milliards FCFA en 2024, soit une contraction moyenne de 2,1% sur la période sous revue.

**Tableau 10 : Prévisions des recettes propres selon le scénario de base (en milliers de FCFA)**

	2021	2022	2023	2024
<b>Synthèse par régie de recette</b>				
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 864 517 617</b>	<b>2 091 816 942</b>	<b>2 258 515 088</b>	<b>2 455 019 108</b>
<b>TOTAL DGI</b>	954 213 027	1 069 898 189	1 189 034 907	1 331 686 832
<b>TOTAL DGD</b>	702 262 919	796 909 033	851 022 720	907 838 820
<b>TOTAL DGTCP</b>	208 041 671	225 009 720	218 457 461	215 493 456
<b>Recettes par nature</b>				
Recettes fiscales (RF)	1 644 552 018	1 851 675 626	2 023 783 942	2 222 286 138
Recettes non fiscales (RNF)	219 966 290	240 141 316	234 731 146	232 732 969
<b>PIB nominal</b>	<b>10 808 231 623</b>	<b>11 726 500 602</b>	<b>12 551 709 896</b>	<b>13 249 588 917</b>
<b>Taux de pression fiscal</b>	<b>15,20%</b>	<b>15,79%</b>	<b>16,12%</b>	<b>16,77%</b>

Source : Atelier DPBEP 2022-2024, Groupe recettes

**3.3.3.2. Evaluation des dépenses selon le scénario de base**

L'évaluation des dépenses s'est faite en tenant compte d'une part, de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et, d'autre part, les engagements du Gouvernement avec les partenaires techniques et financiers.

Ainsi, le niveau des investissements est celui projeté dans le cadre macroéconomique de sorte à assurer le financement de l'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de croissance projeté pour la période 2022-2024. Le niveau des investissements a également tenu compte des autorisations d'engagements déjà consommées qui nécessiteront des crédits de paiement pour les liquidations.

Les dépenses de personnel sont projetées en tenant compte du personnel présent, des départs, des nouvelles entrées et de l'incidence des décisions en cours ou déjà prises pouvant avoir un impact sur la masse salariale.

Les charges financières de la dette découlent quant à elles, de l'échéancier de la dette et des perspectives d'endettement.

Les dépenses d'acquisition de biens et services ainsi que de transferts courants ont été arrêtées en lien avec les coûts des activités récurrentes de l'administration ainsi que de l'incidence financière de certains

engagements pris par le Gouvernement. La politique de rationalisation des charges de fonctionnement de l'administration a également guidé l'évaluation de ces catégories de dépenses.

Enfin, les dépenses de transferts en capital résultent des prévisions des différentes dépenses y relatives et de la situation d'exécution antérieure de cette catégorie de dépenses.

Sur cette base, les dépenses budgétaires totales se chiffrent à 2 767,7 milliards de FCFA en 2022 ; 2 891,1 milliards de FCFA en 2023 et 2 971,5 milliards de FCFA en 2024, soit un taux annuel moyen de progression de 3,6%.

### **dépenses en capital**

Les dépenses en capital composées des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital représentent en moyenne 33,1% des dépenses budgétaires totales sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 913,7 milliards de FCFA en 2022 à 957,3 milliards de FCFA en 2023 pour se situer à 986,9 milliards de FCFA en 2024, soit un taux de progression moyen de 3,9%. Cette hausse s'explique essentiellement par l'accroissement des dépenses d'investissement financées sur ressources propres.

Les dépenses d'investissements sur ressources propres sont projetées à 623,2 milliards de FCFA, 706,7 milliards de FCFA et 736,2 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024, soit une hausse annuelle moyenne de 8,7%. Elles représentent en moyenne 72,2% des dépenses totales d'investissement et 31,0% des recettes propres de l'Etat.

### **dépenses courantes**

Les dépenses courantes évaluées respectivement à 1 854,0 milliards de FCFA en 2022 ; 1 933,8 milliards de FCFA en 2023 et 1 984,6 milliards de FCFA en 2024 représentent en moyenne 66,9% des dépenses totales et absorbent 87,0% des ressources propres.

Le poids des dépenses courantes reste dominé par celui des dépenses de personnel qui afficheraient un montant de 1 012,0 milliards de FCFA en 2022, 1 053,6 milliards de FCFA en 2023 et 1 097,0 milliards de FCFA en 2024, soit un accroissement annuel moyen de 4,1%. La masse salariale représenterait sur la période 36,6% des dépenses budgétaires totales et 47,6% des recettes propres. Rapportée aux recettes fiscales, la masse salariale se situerait à 53,3% en moyenne sur la période.

La charge financière de la dette se situerait à 193,3 milliards de FCFA en 2022 correspondant à une hausse de 11,3% par rapport à 2021. Elle connaîtrait également un accroissement moyen de 7,4% pour se situer à 222,8 milliards de FCFA en 2024. Elle représente en moyenne 9,6% des recettes propres sur la période de projection.

Les dépenses d'acquisitions de biens et services se chiffrent quant à elles à 205,5 milliards de FCFA en 2022, à 209,5 milliards de FCFA en 2023 et à 213,1 milliards de FCFA en 2024, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 1,8%.

Les dépenses de transferts courants (hors remboursement des crédits TVA) se chiffrent à 442,2 milliards de FCFA en 2022, à 447,5 milliards de FCFA en 2023 et à 451,2 milliards de FCFA en 2024.

#### **3.3.3.4. Agrégats budgétaires selon le scénario de base**

##### **L'épargne budgétaire**

L'épargne budgétaire qui se dégage du scénario de base proposé pour l'élaboration du budget 2022 se chiffrerait à 187,8 milliards de FCFA en 2022 correspondant à une amélioration de 151,8 milliards de FCFA par rapport à 2021. En 2023 et 2024, l'épargne budgétaire ressortirait respectivement à 274,7 milliards de FCFA et à 420,4 milliards de FCFA.

### **Le déficit budgétaire global**

Le déficit budgétaire ressortirait à 549,6 milliards de FCFA en 2022 ; 506,3 milliards de FCFA en 2023 et 390,1 milliards de FCFA en 2024. Le déficit budgétaire se dégraderait entre 2021 et 2022 de 8,8 milliards de FCFA.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait 4,7% en 2022 ; 4,0% en 2023 et 2,9% en 2024. Ce déficit sera couvert par les ressources de trésorerie notamment, les emprunts projets et programmes ainsi que des emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la stratégie d'endettement public à moyen terme.

Le tableau ci-après présente les éléments du cadre budgétaire à moyen terme 2022-2024 selon le scénario de base.

## Cadrage Budgétaire

**Tableau 11: CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2022-2024 SCENARIO DE BASE (en milliers de FCFA)**

RECETTES					DEPENSES				
	2021 (LFR)	2022	2023	2024		2021 (LFR)	2022	2023	2024
Taux de croissance du PIB	7,1%	6,8%	4,9%	4,1%					
PIB nominal	10 817 503 438	11 745 625 944	12 532 083 715	13 233 690 978					
Taux de pression fiscale	14,7%	15,3%	15,7%	16,4%					
<b>Recettes propres</b>	<b>1 814 518 308</b>	<b>2 041 816 942</b>	<b>2 208 515 088</b>	<b>2 405 019 108</b>	<b>Dépenses Ordinaires</b>	<b>1 778 598 400</b>	<b>1 854 047 886</b>	<b>1 933 808 352</b>	<b>1 984 604 133</b>
<i>Recettes Fiscales*</i>	<i>1 594 552 018</i>	<i>1 801 675 626</i>	<i>1 973 783 942</i>	<i>2 172 286 138</i>	Charge financière de la dette	173 600 000	193 261 456	222 725 142	222 825 007
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>219 966 290</i>	<i>240 141 316</i>	<i>234 731 146</i>	<i>232 732 969</i>	Personnel	950 000 000	1 012 034 328	1 053 565 579	1 096 961 872
<i>Recettes en Capital</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	Acquisitions de biens et services	205 010 991	205 500 000	209 500 000	213 138 663
					Transferts courants*	449 487 409	442 252 101	447 517 630	451 178 591
					Dépenses en atténuation des recettes	500 000	1 000 000	500 000	500 000
					<b>Epargne budgétaire</b>	<b>35 919 908</b>	<b>187 769 056</b>	<b>274 706 736</b>	<b>420 414 975</b>
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Dépenses en capital</b>	<b>891 185 122</b>	<b>913 689 223</b>	<b>957 312 953</b>	<b>986 861 008</b>
<b>Dons</b>	<b>314 465 107</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>176 295 410</b>	<b>Investissements</b>	<b>871 185 122</b>	<b>903 689 223</b>	<b>947 312 953</b>	<b>976 861 008</b>
Dons projets	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840	Etat	525 609 039	623 213 384	706 680 535	736 228 590
Dons programmes	93 379 024	20 309 570	20 309 570	20 309 570	Dons	221 086 083	155 985 840	155 985 840	155 985 840
					Prêts	124 490 000	124 490 000	84 646 578	84 646 578
					<b>Transferts en capital</b>	<b>20 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 128 983 415</b>	<b>2 218 112 351</b>	<b>2 384 810 498</b>	<b>2 581 314 517</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 669 783 522</b>	<b>2 767 737 109</b>	<b>2 891 121 305</b>	<b>2 971 465 141</b>
					<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	<b>- 540 800 107</b>	<b>- 549 624 758</b>	<b>- 506 310 807</b>	<b>- 390 150 624</b>
					Solde budgétaire/PIB	-5,0%	-4,7%	-4,0%	-2,9%

Source : DGB/MINEFID

\*Montants hors remboursement crédits TVA

### 3.4. Principaux indicateurs macroéconomiques et financiers

La projection de l'économie nationale sur la période triennale 2022-2024 affiche les perspectives suivantes en termes d'indicateurs pour le suivi des politiques macroéconomiques et financières :

- **le ratio du déficit budgétaire dons compris rapporté au produit intérieur brut** se situerait en 2022 à 4,7% contre 5,0% en 2021. Sur le reste de la période, il s'améliorerait en s'établissant respectivement à 4,0% en 2023 et 2,9% en 2024 ;
- **le taux d'inflation en moyenne annuelle** devrait se situer à moins de 3% sur la période 2022-2024 ;
- **le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal** se dégraderait continuellement sur la période sous revue. En effet, il passerait de 46,9% en 2022 pour s'établir à 48,9% en 2024 ;
- **le ratio masse salariale sur recettes fiscales** s'améliorerait sur la période de projection en passant de 56,2% en 2022 à 50,5% en 2024 ;
- **le taux de pression fiscale** connaîtrait une amélioration continue sur la période en s'établissant à 16,4% en 2024 contre 15,3% en 2022.

**Tableau 12** : Evolution des principaux ratios macroéconomiques sur la période 2021-2024 (%)

Variables	2021	2022	2023	2024
Ratio du déficit budgétaire dons compris (base engagement) rapporté au produit intérieur brut (en%)	-5,0	-4,7	-4,0	-2,9
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en%)	1,6	1,6	1,6	1,6
Ratio dette publique/PIB nominal (en%)	46,5	46,9	47,7	48,9
Ratio masse salariale sur les recettes fiscales (en%)	59,6	56,2	53,4	50,5
Taux de pression fiscale (en%)	14,7	15,3	15,7	16,4

**Source** : CPC, calcul à partir des données de l'IAP, avril 2021

### 3.5. Détermination des enveloppes sectorielles

#### 3.5.1. Critères d'allocation des ressources

La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les Partenaires techniques et financiers ainsi que des priorités du Gouvernement pour la période de projection.

Les enveloppes sectorielles ont également été déterminées en tenant compte des activités récurrentes et des besoins nouveaux. Les nouvelles mesures prises au cours de l'année 2021 et qui auront une incidence sur les budgets 2022, 2023 et 2024 ont également été intégrées dans les enveloppes sectorielles.

##### 3.5.1.1. Les dépenses de personnel

La projection a nécessité la collecte d'un certain nombre d'informations auprès des ministères et institutions sur les effectifs entrant et sortant pour la période 2022-2024. Elle a également nécessité l'utilisation de données relatives à l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020 et aux prévisions de celui de 2021 ajustées des perspectives en la matière. Le rapprochement des informations ainsi recueillies a permis de procéder à la détermination du budget de base pour la projection des éléments de rémunération, les autres composantes étant respectivement projetées sur la base des prévisions de sorties définitives et de coefficients de proportionnalité déterminés par ministère et institution.

### 3.5.1.2. Les dépenses d'acquisition de biens et services et de transferts courants

La détermination des enveloppes de référence sur la période de projection s'est appuyée sur la situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2020, le projet de LFR 2021, les dépenses non reconductibles en 2022, les charges récurrentes et incompressibles de l'administration ainsi que les orientations et les décisions à incidence financière prises par le Gouvernement. Les critères de détermination des enveloppes de référence tiennent compte des coûts des plans d'actions en lien avec les objectifs des budgets programmes dans la limite des possibilités financières de l'Etat.

### 3.5.1.3. Les dépenses d'investissements

La détermination des enveloppes sectorielles a été faite en tenant compte d'un certain nombre de critères à savoir :

- les coefficients de pondération des secteurs et sous-secteurs prioritaires déterminés en lien avec les priorités du Gouvernement ;
- les autorisations d'engagements et les crédits de paiement accordés par le Parlement aux ministères et institutions ;
- les taux d'absorption des crédits de 2020.

Il est à noter que l'allocation des ressources en ce qui concerne les dépenses d'investissement tient compte des dépenses des axes de la note d'orientation stratégique du RND. Il s'agit précisément du supplément de ressources après déduction des dépenses spécifiques à caractère récurrent (remboursement des charges liées aux PPP, contreparties aux projets et programmes financés sur ressources extérieures, etc.). La répartition de cette enveloppe se présente comme suit :

- 10,5% pour le secteur de production, soit 44,8 milliards de FCFA ;
- 16,6% pour le secteur de soutien à la production, soit 71,0 milliards de FCFA ;
- 25,6% pour le secteur social, soit 109,3 milliards de FCFA ;
- 16,7% pour le secteur de la gouvernance, soit 71,2 milliards de FCFA ;
- 30,6% pour le renforcement de la sécurité et la défense nationale, soit 130,0 milliards de FCFA.

Suivant les axes du RND, l'allocation des ressources pour les dépenses d'investissement se présentent comme suit :

- consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix : 20,9% des ressources soit 130,0 milliards de FCFA ;
- **approfondissement des réformes institutionnelles et modernisation de l'administration publique** : 17,8% soit 111,2 milliards de FCFA ;
- **consolidation du développement humain durable et de la solidarité** : 18,2% soit 113,5 milliards de FCFA ;
- dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois : 43,1% soit 268,4 milliards de FCFA.

Sur la base de ces critères, les enveloppes sectorielles ont été déterminées par ministère et institution en vue de leur notification à travers la circulaire budgétaire qui donnera les orientations pour l'élaboration de



la loi de finances initiale, exercice 2022. Ces enveloppes par nature de dépenses et par ministère et institution sont jointes en annexe du présent rapport.

### **3.5.2. Situation des projets PPP**

Un nombre croissant de pays en développement font recours de plus en plus aux Partenariats public-privé (PPP) pour la réalisation d'infrastructures publiques et/ou la fourniture des services y afférents face aux contraintes budgétaires et à l'amenuisement de l'Aide publique au développement. Le Burkina Faso, à l'instar de ces pays, s'est engagé à impliquer le secteur privé dans la réalisation de ses objectifs de développement à travers le PPP. C'est donc dans cette optique que le Gouvernement burkinabè a adopté la loi n° 020-2013/AN du 23 mai 2013 portant régime juridique du Partenariat Public-Privé (PPP) au Burkina Faso, définissant les conditions de recours au PPP.

Ce cadre juridique (stratégie PPP, la loi et son décret d'application) est en cours de relecture pour se conformer aux standards internationaux en matière de PPP. Les projets exécutés sous forme de PPP se répartissent en PPP marchands exécutés en BOT (Build Operate Transfert) et les PPP non marchands.

Chaque année, un programme de projets PPP est élaboré à travers la sélection des projets et programmes des départements ministériels. Après celui de 2017, estimé à un coût de 4 175,1 milliards de FCFA, un nouveau programme a été adopté par la commission PPP courant décembre 2019 avec un coût estimé à 2 512,0 milliards de FCFA correspondant à une baisse de 1 663,00 milliards de FCFA en valeur absolue et de 39,8% en valeur relative. Cette baisse se justifie par l'assainissement du portefeuille du programme visant à ne retenir uniquement que les projets remplissant les critères d'éligibilité en PPP.

Au titre des PPP marchands, on a :

- le projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de ré-immatriculation des véhicules dont le contrat a été signé avec l'entreprise OBERTHUR TECHNOLOGIE SA pour la période 2017-2022. La mise en œuvre dudit contrat PPP a fait l'objet d'un avenant en vue de clarifier les stipulations du contrat initial pour préciser les obligations et les responsabilités des deux parties, étendre le périmètre du projet et réaménager les lignes du contrat initial. D'un coût global initial de 15,4 milliards de FCFA, l'avenant a fait passer le coût global à 20,5 milliards de FCFA, soit une hausse de 33,4% correspondant à un montant 5,1 milliards de FCFA. Le cumul des paiements effectués se situe à 12,2 milliards de FCFA. Sur la période de projection, les montants prévisionnels pour la prise en charge du loyer se chiffrent à 3,3 milliards de FCFA, 3,0 milliards de FCFA et 2,0 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024 ;
- le projet « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT (2018-2022) » pour un montant de 9,6 milliards de FCFA dont la contractualisation a été faite avec l'entreprise « OBERTHUR TECHNOLOGIE SA » en 2017 ;
- le projet « Centrale solaire de 26,8 Mwc de WINDINGA SA » d'un coût global de 25,14 milliards de FCFA dont la mise en œuvre a été confiée à la société WINDINGA SA ;
- le projet de construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire d'un coût global de 27,5 milliards FCFA dont le contrat a été signé avec l'entreprise DECOTEC en 2014 enregistre une consommation cumulée en 2021 de 29,4 milliards FCFA, soit un dépassement de 1,9 milliards FCFA par rapport au coût initial. Ce dépassement est lié à la prise en charge du contrat de suivi contrôle dont le montant n'était pas inclus dans l'évaluation du coût global du projet.

Au titre des PPP non marchands, on note :

- le projet de construction de l'échangeur du nord avec un coût global de 95,4 milliards de FCFA dont la mise en œuvre est à la charge de l'entreprise SOGEA SATOM. La consommation sur la période 2016-2021 se chiffre à 79,8 milliards de FCFA, soit un reliquat de 15,6 milliards de FCFA programmé au titre de l'année 2022 pour le paiement de la dernière tranche ;
- le projet de construction et de bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouagadougou (voie de contournement Nord et Sud) d'un coût total de 226,4 milliards de FCFA qui sera réalisé par EBOMAF SA. La consommation sur la période 2019-2021 se chiffre à 126,75 milliards de FCFA. La programmation globale sur la période 2022-2024 est de 78,0 milliards de FCFA repartis en tranche annuelle de 26,0 milliards de FCFA.

#### **IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2022-2024**

##### **4.1. Opérations financières de l'Etat sur la période 2022-2024**

L'analyse des opérations financières de l'Etat est faite suivant la méthodologie du MSFP 2001/2014. De ce fait, il en ressort des écarts avec le cadre budgétaire pour certains agrégats en raison des retraitements qui ont été opérés.

Les perspectives des finances publiques sont bâties autour des hypothèses de projections de l'Instrument automatisé de prévision (IAP) pour la période 2022-2024. Les recettes projetées pour la période 2022-2024 proviennent des résultats générés par le Modèle de prévision des recettes (MPR).

Les actions mises en œuvre dans l'optique d'atténuer les effets de la pandémie de la COVID-19 et de relancer l'économie demeurent une priorité du Gouvernement. A l'horizon de la projection (2024), le déficit qui s'est aggravé sous les effets de la COVID-19, s'améliorerait pour se situer à 3,0% du PIB.

**Les recettes** connaîtraient un accroissement moyen de 7,9% l'an sur la période 2022-2024. En effet, elles passeraient de 2 170,0 milliards de FCFA en 2022 à 2 332,9 milliards de FCFA en 2023 pour s'établir à 2 527,3 milliards de FCFA en 2024. Entre 2021 et 2022, les recettes enregistreraient un accroissement de 4,0%. Rapportées aux PIB de la période, elles ressortiraient à 18,5% en 2022, à 18,6% en 2023 et à 19,1% en 2024.

**Les recettes fiscales** se situeraient à 1 793,5 milliards de FCFA en 2022, à 1 965,4 milliards de FCFA en 2023 et à 2 162,9 milliards de FCFA en 2024, soit une progression moyenne annuelle de 9,8%. Le taux de pression fiscale serait en constante amélioration sur la période et s'afficherait respectivement à 15,3%, 15,7% et 16,4% en 2022, 2023 et 2024.

**Les dons** se situeraient à 176,3 milliards de FCFA sur toute la période 2022-2024 contre 334,1 milliards de FCFA en 2021.

**Les autres recettes** seraient en régression de 2,8% l'an en moyenne en passant de 199,2 milliards de FCFA en 2022 à 188,1 milliards de FCFA en 2024 après un niveau intermédiaire de 191,3 milliards de FCFA en 2023.

**Les dépenses**, après un accroissement de 3,0% entre 2021 et 2022, connaîtraient une augmentation continue de 3,8% l'an en moyenne sur la période 2022-2024. En effet, elles passeraient de 2 719,9 milliards de FCFA en 2022 à 2 929,4 milliards de FCFA en 2024 après un niveau de 2 851,0 milliards de FCFA en 2023. Rapportées au PIB, elles se situeraient à 23,2% en 2022, à 22,7% en 2023 et à 22,1% en 2024.

**Les charges** qui constitueraient 67,9% des dépenses de la période augmenteraient en moyenne de 3,8% l'an. La rémunération des salariés constituerait 54,2% des charges de la période et se situerait à 1 001,7 milliards de FCFA en 2022, à 1 042,8 milliards de FCFA 2023 et à 1 085,7 milliards de FCFA 2024.

Projetées à 940,8 milliards de FCFA en 2024, après des niveaux de 873,2 milliards de FCFA en 2022 et de 912,7 milliards de FCFA en 2023, **les transactions sur actifs non financiers** connaîtraient une hausse moyenne de 3,8% l'an. Cette évolution résulterait d'une augmentation des investissements sur ressources propres (+8,7% l'an en moyenne) et d'une baisse des investissements sur ressources extérieures (-7,4% l'an en moyenne). Comparées à l'année 2021, elles connaîtraient en 2022 une hausse de 18,6% sur un an.

**Les soldes nets de gestion** s'amélioreraient en moyenne de 29,1% l'an sur la période et s'afficheraient à 323,4 milliards de FCFA en 2022, à 394,6 milliards de FCFA en 2023 et à 538,8 milliards de FCFA en 2024.

**Les besoins de financement (déficits)** rapportés au PIB seraient en amélioration sur la période et passeraient de 4,7% en 2022 à 3,0% en 2024 après un niveau de 4,1% en 2023. Ces besoins se situeraient en valeur absolue à 549,8 milliards de FCFA en 2022, à 518,1 milliards de FCFA en 2023 et à 402,1 milliards de FCFA en 2024.

#### **4.2. Analyse de la dette sur la période 2022-2024**

L'encours de la dette publique passerait de 5 507,5 milliards de FCFA en 2022 pour atteindre 6 465,1 milliards de FCFA en 2024, soit une croissance moyenne de 8,3% l'an. En 2022, l'encours s'accroîtrait de 9,5% par rapport à son niveau de 2021 qui était de 5 029,9 milliards de FCFA. Les perspectives de nouveaux financements (intérieurs et extérieurs) sur la période 2021-2024 expliquent cette croissance progressive. Sur la période de projection, le taux d'endettement public moyen serait de 47,8%.

**Tableau 13 : Projection de l'encours de la dette publique sur la période 2021-2024 (en milliers de FCFA)**

Rubrique	Projections			
	2021	2022	2023	2024
<b>Dette extérieure</b>	<b>2 390 785 265,6</b>	<b>2 582 644 788,4</b>	<b>2 771 204 311,1</b>	<b>2 942 514 500,3</b>
<i>Multilatérale</i>	2 016 419 680,7	2 151 219 680,7	2 281 019 680,7	2 377 255 537,5
<i>Bilatérale</i>	321 943 419,6	361 943 419,6	403 643 419,6	470 063 630,9
<i>Dette commerciale</i>	52 422 165,3	69 481 688,1	86 541 210,8	95 195 331,9
<b>Dette intérieure</b>	<b>2 639 110 057,8</b>	<b>2 924 837 387,4</b>	<b>3 202 321 910,5</b>	<b>3 522 554 101,5</b>
<i>Institutions Financières</i>	241 377 729,0	258 807 096,1	275 733 652,0	303 307 017,2
<i>Institutions non Financières</i>	179 821 826,4	202 108 558,1	223 752 350,9	246 127 586,0
<i>Marché Monétaire et Financier</i>	2 217 910 502,4	2 463 921 733,2	2 702 835 907,6	2 973 119 498,3
<b>Total général</b>	<b>5 029 895 323,4</b>	<b>5 507 482 175,8</b>	<b>5 973 526 221,6</b>	<b>6 465 068 601,8</b>
<b>PIB nominal</b>	10 817 503 437,6	11 745 625 944,4	12 532 083 714,6	13 233 690 977,5
<b>Encours dette publique/PIB</b>	<b>46,5%</b>	<b>46,9%</b>	<b>47,7%</b>	<b>48,9%</b>

**Source :** DGTCP/DDP, avril 2021

En ce qui concerne la dette intérieure, le plan d'émission de titres pour l'année 2021 a été reconduit sur la période de projection. Ce plan prévoit des émissions de bons du Trésor de 300,0 milliards de FCFA par an dont 60,0 milliards de FCFA remboursables dans l'année d'émission et des émissions d'obligations de 910,0 milliards FCFA par an. Le remboursement des bons du Trésor dont l'échéance déborde l'année de leur émission induira des besoins supplémentaires de 325,0 milliards de FCFA durant toute la période de projection.

Pour ce qui est de la dette extérieure, des tirages sur des conventions de prêts déjà signées sont prévus pour un montant global de 418,3 milliards de FCFA sur la période de projection, soit 104,6 milliards de FCFA en moyenne par an.

Le service de la dette publique connaîtrait une tendance haussière sur la période 2022-2024. Il passerait de 1 036,9 milliards de FCFA en 2022 à 1 171,5 milliards de FCFA en 2023 et 1 171,6 milliards de FCFA en 2024.

## **V. OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT**

### **5.1. Collectivités territoriales**

Le Burkina Faso compte 364 Collectivités territoriales (CT) dont 351 communes (302 communes rurales et 49 communes urbaines dont 02 à statut particulier) et 13 régions.

La loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) organise également la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales suivant le principe de subsidiarité (article 34 du CGCT) et indique que le transfert doit être accompagné des moyens et des ressources nécessaires pour l'exercice effectif de ces compétences conformément au principe de progressivité (article 72).

Ainsi, le Gouvernement doit mettre à la disposition des CT les ressources financières suffisantes pour leur permettre de financer la gestion du développement local, d'assurer la fourniture des services publics aux populations à partir des besoins qu'elles ont définis dans les plans locaux de développement.

Au plan législatif, toutes les compétences prévues à l'article 79 du CGCT sont transférées aux CT. On dénombre onze (11) domaines de compétence à savoir :

- le foncier des CT ;
- l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'aménagement urbain ;
- l'environnement et la gestion des ressources naturelles ;
- le développement économique et la planification ;
- la santé et l'hygiène ;
- l'éducation, l'emploi, la formation professionnelle et l'alphabétisation ;
- la culture, les sports et loisirs ;
- la protection civile, l'assistance et les secours ;
- les pompes funèbres et les cimetières (exclusivement aux communes) ;
- l'eau et l'électricité et ;
- les marchés, abattoirs et foires.

Les appuis financiers de l'Etat aux CT regroupent :

- les transferts de ressources financières pour la prise en charge des compétences transférées ;
- les dotations globales (fonctionnement et investissement) ;
- la subvention issue de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) ;

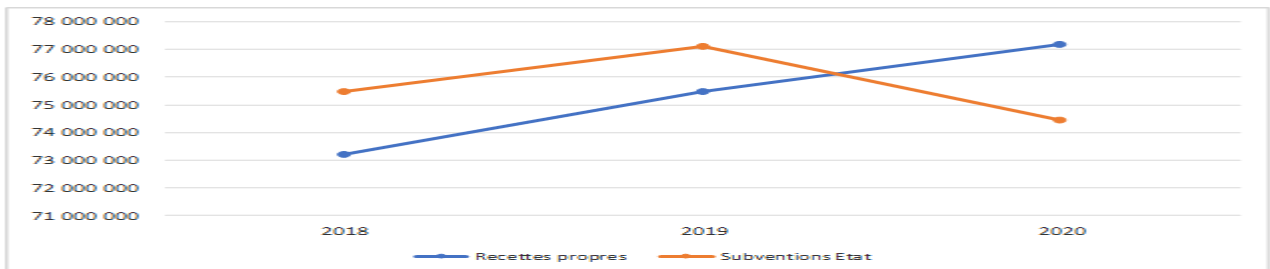
- la subvention pour la prise en charge des salaires des ex agents provinciaux ;
- la subvention à travers l'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales (ADCT) ;
- la subvention pour la prise en charge des salaires des agents formés dans les Instituts régionaux d'administration (IRA) ;
- les ressources du Fonds minier de développement local.

**5.1.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2018-2020 et perspectives 2021**

Les recettes totales des CT se sont chiffrées à 148,7 milliards de FCFA en 2018, 152,6 milliards de FCFA en 2019 et 151,7 milliards de FCFA en 2020. Elles ont ainsi connu une hausse de 2,6% entre 2018 et 2019 et subi une baisse de 0,6% entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par une diminution des appuis financiers de l'Etat entre 2019 et 2020 du fait de la pandémie de la COVID-19. En effet, le montant des subventions de l'Etat au profit des CT est passé de 77,1 milliards de FCFA en 2019 à 74,5 milliards de FCFA en 2020, soit une baisse de 3,4%. Cette baisse est principalement imputable aux droits de tirage du FPDCT (actuellement ADCT) qui sont passés de 6,0 milliards de FCFA en 2019 à 3,0 milliards de FCFA en 2020 et à la subvention issue de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) qui est passée de 10,0 milliards de FCFA en 2019 à 8,8 milliards de FCFA en 2020.

Les recettes propres ont, quant à elles, connu une hausse annuelle moyenne de 2,7% sur la période 2018-2020, passant ainsi de 73,2 milliards de FCFA en 2018 à 75,5 milliards de FCFA en 2019 et à 77,2 milliards de FCFA en 2020.

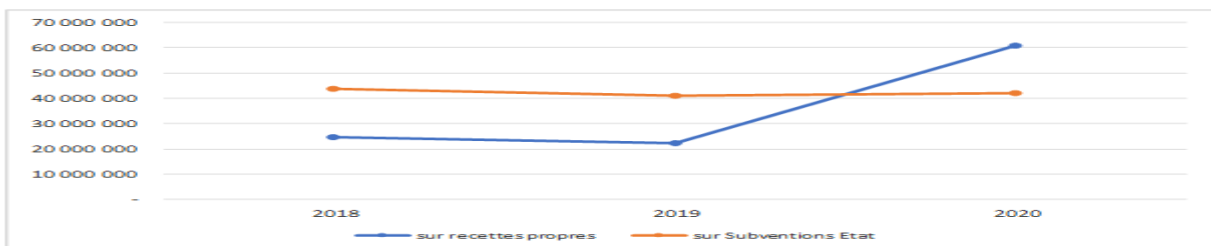
**Graphique 8: Evolution des recettes des CT en milliers FCFA sur la période 2018-2020**



**Source :** DGD, avril 2021

Les dépenses de fonctionnement ont connu une évolution en dents de scie sur la période 2018-2020 en passant de 68,3 milliards de FCFA en 2018 à 63,6 milliards de FCFA en 2019 pour s'établir à 102,8 milliards de FCFA en 2020.

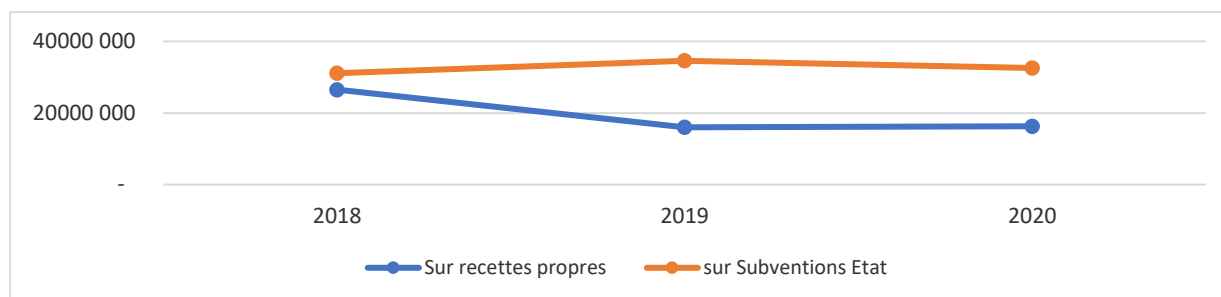
**Graphique 9: Evolution des dépenses de fonctionnement des CT en milliers FCFA par source de financement sur la période 2018-2020**



**Source :** DGD, avril 2021

Les dépenses d'investissements ont connu une baisse de 7,9% en moyenne annuelle sur la période 2018-2020, en se situant à 57,6 milliards de FCFA en 2018, à 50,6 milliards de FCFA en 2019 et à 48,9 milliards de FCFA en 2020. Cette évolution à la baisse est aussi observée au niveau des dépenses d'investissements financées sur subventions de l'Etat entre 2019 et 2020. Cette contreperformance est imputable à la crise sécuritaire que traverse le pays qui s'est exacerbée en 2018 avec la propagation des attaques à plusieurs régions obligeant le Gouvernement à déployer davantage de moyens pour faire face à la problématique.

**Graphique 10:** Evolution des dépenses d'investissements des CT en milliers FCFA par source de financement sur la période 2018-2020



**Source :** DGD, avril 2021

En 2021, la contribution financière de l'Etat aux finances locales se chiffrerait à 78,3 milliards de FCFA, soit une baisse de 1,7 milliards de FCFA par rapport à 2020. Malgré cette baisse, le niveau de la contribution financière de l'Etat aux finances locales demeure important et serait principalement imputable aux ressources allouées aux CT par le Fonds minier de développement local.

Les prévisions de dépenses d'investissements et de fonctionnement connaîtraient respectivement des hausses de 5,3% et 4,1% en 2021 par rapport à 2020. En effet, les dépenses de fonctionnement passeraient de 102,8 milliards de FCFA en 2020 à 108,2 milliards de FCFA en 2021 et les dépenses d'investissements de 48,9 milliards de FCFA en 2020 à 50,9 milliards de FCFA en 2021.

### 5.1.2. Projection des recettes et des dépenses des Collectivités territoriales sur la période 2022-2024

Pour la période 2022-2024, les projections de recettes totales et dépenses totales devraient se situer à 169,1 milliards de FCFA en 2022, à 175,4 milliards de FCFA en 2023 et à 181,9 milliards de FCFA en 2024, soit une augmentation moyenne annuelle de 3,7%. Les recettes propres se situeraient à 85,1 milliards de FCFA en 2022, à 89,4 milliards de FCFA en 2023 et à 93,8 milliards de FCFA en 2024.

Pour augmenter le taux de transfert des ressources financières aux CT en 2022, les actions suivantes sont proposées :

- identifier les lignes à transférer en collaboration avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) et les ministères concernés par les transferts ;
- évaluer les montants à transférer pour prise en compte dans la Loi de finances ;
- définir les modalités de gestion des ressources par les CT en lien avec les compétences transférées ;
- finaliser les projets d'arrêtés en collaboration avec le MATD.

Les dépenses de fonctionnement connaîtraient une hausse continue sur la période, passant de 113,5 milliards de FCFA en 2022 à 118,7 milliards de FCFA en 2023 puis à 124,2 milliards de FCFA en 2024.

Les dépenses d'investissements connaîtraient en moyenne une hausse annuelle de 1,8% pour se situer à 55,7 milliards de FCFA en 2022, 56,7 milliards de FCFA en 2023 et 57,7 milliards de FCFA en 2024.

Pour ce qui est de l'ADCT, il est attendu une reprise de la mise à disposition des droits de tirage aux CT à partir de 2022. Aussi, un allègement des procédures de déblocage de fonds pourrait accroître le niveau d'absorption.

En ce qui concerne la TPP, l'arrêté n°2017-0527/MINEFID/SG/DGTCP du 18 décembre 2017 portant modalités de répartition de la TPP distingue trois (03) bénéficiaires à savoir le Fonds spécial routier du Burkina Faso, l'Etat et les CT respectivement de 50%, 40% et 10%. Elle devrait connaître une augmentation de 11,5% en lien avec la reprise de l'activité économique, conformément aux prévisions de recouvrement de la Direction générale des douanes.

S'agissant des dotations globales, elles devraient connaître une progression en lien avec son évolution historique.

Sur la période 2022-2024, aucun prêt garanti par l'Etat ne serait enregistré au niveau des CT.

**Tableau 14 : Projections des budgets des CT sur la période 2021-2024 (en milliers de FCFA)**

Années	2021	2022	2023	2024
<b>Volet ressources</b>				
Recettes propres	81 057 097	85 109 952	89 365 449	93 833 722
Subventions Etat	78 021 109	84 021 109	86 021 109	88 068 717
<b>Total recettes</b>	<b>159 078 206</b>	<b>169 131 061</b>	<b>175 386 559</b>	<b>181 902 438</b>
<b>Volet dépenses</b>				
Dépenses de fonctionnement	108 216 949	113 469 804	118 725 302	124 223 215
sur recettes propres	67 870 827	74 638 831	81 352 579	88 253 979
sur Subventions Etat	40 346 122	38 830 973	37 372 723	35 969 236
Dépenses d'investissement	50 861 257	55 661 257	56 661 257	57 679 223
sur recettes propres	13 186 270	15 586 270	15 586 270	15 579 282
sur Subventions Etat	37 674 987	40 074 987	41 074 987	42 099 941
<b>Total dépenses</b>	<b>159 078 206</b>	<b>169 131 061</b>	<b>175 386 559</b>	<b>181 902 438</b>

**Source :** DGDT, avril 2021

## 5.2. Etablissements Publics de l'Etat

L'environnement des Etablissements publics de l'Etat (EPE) connaît une évolution depuis l'adoption de la recommandation n° 2019-04/AG-EPE du 2 août 2019 relative à la rationalisation du nombre des EPE d'une part et des conclusions du Conseil des Ministres du 11 septembre 2019 qui instruit les Ministres de tutelle de prendre les dispositions pour une rationalisation des EPE d'autre part. Ces différentes orientations ont conduit à la fusion des huit (8) Ecoles nationales des enseignants du primaire (ENEP) pour donner l'Institut national de formation des personnels de l'éducation (INFPE) en 2020. Aussi, le processus de fusion de l'Institut des sciences (IDS) et de l'Ecole normale supérieure de Koudougou (ENSK) a été entamé. Ces opérations de fusion et/ou de regroupement devraient à termes diminuer les appuis de l'Etat au profit des structures sous tutelle.

En outre, les regroupements suivants sont attendus :

- l'Agence burkinabè de promotion des investissements (ABI) et l'Agence de promotion des exportations (APEX-Burkina) ;
- le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV), la Maison de la culture de Bobo et la Semaine nationale de la culture (SNC) ;
- l'Office de gestion des infrastructures sportives (OGIS) et de l'Office de gestion du palais des sports de Ouaga 2000 (OGPSO-2000) ;
- l'Institut des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ISTIC) et de l'Institut supérieur de l'Image et du son (ISIS) ;
- la Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara (MEADO) et de l'Institut d'Education et de Formation Professionnelle (INEFPRO).

### **5.2.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2018-2020 et perspectives 2021**

La subvention de l'Etat au cours de la période 2018-2021 a connu une hausse continue sous l'effet de l'opérationnalisation de 17 nouvelles structures.

En somme, la subvention de l'Etat a été au profit de 126 Etablissements publics de l'Etat (EPE).

Les subventions de l'Etat, y compris les prêts garantis, ont été de 180,6 milliards de FCFA en 2018, de 232,0 milliards de FCFA en 2019 et de 181,0 milliards de FCFA en 2020. La forte baisse enregistrée entre 2019 et 2020 est imputable aux prêts garantis (-72,3 milliards de FCFA), la subvention reçue de l'Etat ayant enregistré une hausse (+21,2 milliards de FCFA).

Au titre des subventions accordées, elles ont été de 174,2 milliards de FCFA en 2018, de 155,6 milliards de FCFA en 2019 et de 176,8 milliards de FCFA en 2020. Les dépenses de fonctionnement sur subvention représentent des poids respectifs de 71,2%, 69,1% et 73,8% en 2018, 2019 et 2020.

En 2021, les recettes et les dépenses totales des EPE se situeraient à 240,2 milliards de FCFA en augmentation de 1,6% par rapport à leur niveau de 2020. Les recettes seraient constituées principalement des subventions de l'Etat à hauteur de 74,0% et des ressources propres à hauteur de 23,3%. Quant aux dépenses, elles seraient constituées à 73,2% des dépenses de fonctionnement qui se situeraient à 176,0 milliards de FCFA en diminution de 1,5 milliards de FCFA par rapport à 2020. En 2021, les dépenses d'investissement augmenteraient de 9,3% pour se situer à 64,3 milliards de FCFA.

Les prêts garantis par l'Etat représenteraient 2,8% de l'ensemble des recettes en 2021 contre des poids relatifs de 2,7%, 26,7% et 1,7% respectivement enregistrés en 2018, 2019 et 2020. Le poids élevé en 2019 par rapport aux autres années s'explique principalement par les décaissements effectifs enregistrés par le Fonds spécial routier du Burkina (60,0 milliards de FCFA), le Fonds national pour l'éducation et la recherche (10,4 milliards de FCFA), le Radiodiffusion télévision du Burkina (2,4 milliards de FCFA) et le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (2,1 milliards de FCFA).

Le tableau ci-dessous donne la situation du budget des Etablissements publics de l'Etat sur la période 2018-2021.

**Tableau 15** : évolution du budget des EPE sur la période 2018-2021 (en milliers de FCFA)

Intitulés	2018	2019	2020	2021
<b>Volet Ressources</b>				
<b>Ressources propres</b>	54 273 615	54 437 587	55 364 515	55 918 160



## Cadrage Budgétaire

<b>Subventions reçus de l'Etat</b>	174 222 202	155 623 459	176 844 246	177 728 467
<b>Prêts garantis par l'Etat</b>	6 354 830	76 407 764	4 115 551	6 608 119
<b>Total ressources</b>	<b>234 850 647</b>	<b>286 468 810</b>	<b>236 324 312</b>	<b>240 254 746</b>
<b>Volet Dépenses</b>				
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>170 682 982</b>	<b>136 085 088</b>	<b>177 520 310</b>	<b>175 975 828</b>
<i>sur ressources propres</i>	46 675 309	28 611 345	47 059 837	44 119 428
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	124 007 673	107 473 743	130 460 473	131 856 400
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>64 167 665</b>	<b>150 383 722</b>	<b>58 804 002</b>	<b>64 278 918</b>
<i>sur ressources propres</i>	7 598 306	25 826 242	8 304 678	11 798 732
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	50 214 530	48 149 716	46 383 773	45 872 068
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	6 354 829	76 407 764	4 115 551	6 608 118
<b>Total dépenses</b>	<b>234 850 647</b>	<b>286 468 810</b>	<b>236 324 312</b>	<b>240 254 746</b>

**Source** : DGTCP/DAMOF, avril 2021

### 5.2.2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2022-2024

Les recettes propres des structures sous tutelle enregistreraient un taux moyen de croissance de 2,0% entre 2022 et 2024. En effet, elles s'afficheraient à 56,5 milliards de FCFA, à 57,0 milliards de FCFA et à 58,8 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Les appuis de l'Etat aux structures sous tutelle en termes de subventions devraient se poursuivre sur la période 2022-2024. Le taux moyen de croissance de ces appuis s'établirait à 1,7% entre 2022 et 2024. Ainsi, il est attendu de l'Etat, des contributions de 178,6 milliards de FCFA, de 179,5 milliards de FCFA et de 184,9 milliards de FCFA respectivement en 2022, 2023 et 2024.

Les prêts garantis par l'Etat, après une hausse projetée de 169,0% entre 2021 et 2022, demeureront stationnaires sur toute la période 2022-2024 et se situeraient à 17,8 milliards de FCFA.

Le tableau ci-dessous donne les projections des recettes et dépenses des EPE sur la période 2022-2024 :

**Tableau 16** : Projections des recettes et dépenses des EPE sur la période 2022-2024 (en milliers de FCFA)

Intitulés	2022	2023	2024
<b>Volet ressources</b>			
<b>Ressources propres</b>	56 477 341	57 042 115	58 753 378
<b>Subventions reçus de l'Etat</b>	178 617 110	179 510 195	184 895 501
<b>Prêts garantis par l'Etat</b>	17 774 121	17 774 121	17 774 121
<b>Total</b>	<b>252 868 572</b>	<b>254 326 431</b>	<b>261 423 000</b>
<b>Volet dépenses</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>173 406 416</b>	<b>182 311 563</b>	<b>187 780 910</b>
<i>sur ressources propres</i>	38 912 888	46 204 113	47 590 236
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	134 493 528	136 107 450	140 190 673
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>79 462 156</b>	<b>72 014 868</b>	<b>73 642 090</b>
<i>sur ressources propres</i>	17 564 453	10 838 002	11 163 142
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	44 123 582	43 402 745	44 704 828
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	17 774 121	17 774 121	17 774 121
<b>Total</b>	<b>252 868 572</b>	<b>254 326 431</b>	<b>261 423 000</b>

**Source** : DGTCP/DAMOF, avril 2021

### 5.3. Organismes de Protection Sociale

Le système de protection sociale au Burkina Faso est principalement organisé autour de deux (02) organismes : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de

sécurité sociale (CNSS). Ces organismes offrent plusieurs services en matière de sécurité sociale aux travailleurs aussi bien du secteur public que privé.

Avec la création de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) et la création de la Caisse d'assurance maladies des armées (CAMA), les organismes de protection sociale sont présentement au nombre de quatre (04).

### 5.3.1. Evolution de la situation financière entre 2018 et 2020 et perspectives 2021

La situation agrégée des résultats nets enregistrés par la CARFO et la CNSS ressort à 103,6 milliards de FCFA, à 119,2 milliards de FCFA et à 102,3 milliards de FCFA respectivement en 2018, 2019 et 2020, soit un accroissement de 15,1% entre 2018 et 2019 et une baisse 14,2% entre 2019 et 2020. Les perspectives en 2021 indiquent un résultat net de 108,4 milliards de FCFA.

Tenant compte des facteurs ci-après, les résultats nets desdites structures pourraient être impactés par la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues des sessions de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AG-SE). Il s'agit notamment :

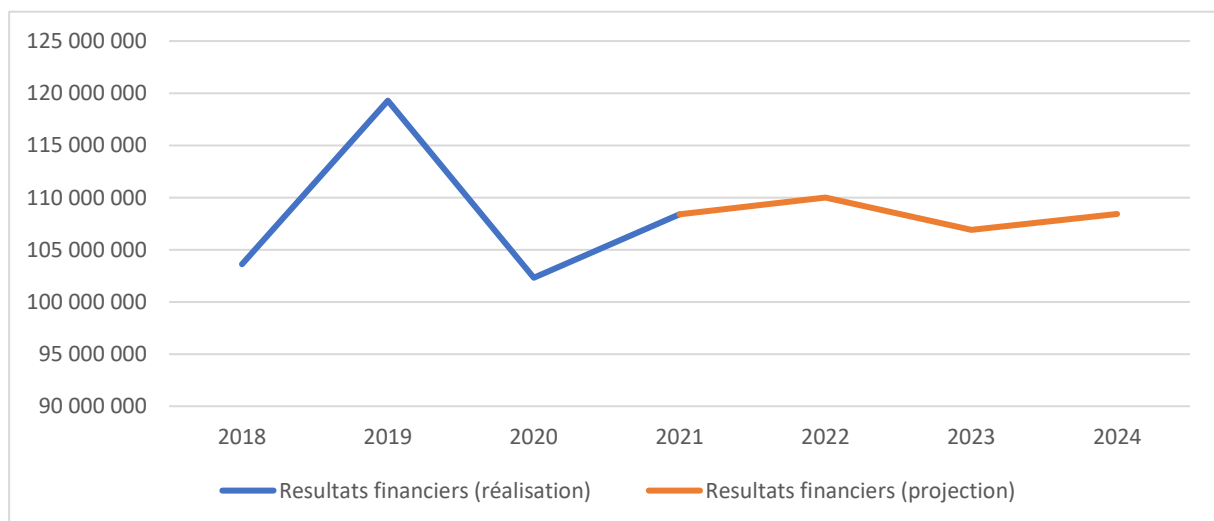
- du respect des ratios édictés par la Conférence internationale de la prévoyance sociale (CIPRES) conformément aux recommandations de la 24<sup>ème</sup> session de l'AG-SE ;
- de la maîtrise des charges de personnel ;
- de la levée des réserves des Commissaires aux comptes ;
- de la poursuite de l'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et de consignation ;
- de la poursuite de l'opérationnalisation de la CNAMU et de la CAMA ;
- de la prise de participation dans le capital social d'autres entreprises.

### 5.3.2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2022-2024

Sur la période 2022-2024, les résultats nets des organismes de protection sociale ressortiraient globalement positifs en s'établissant à 110,0 milliards de FCFA en 2022, à 106,9 milliards de FCFA en 2023 et à 108,4 milliards de FCFA en 2024.

La projection financière de la CARFO et de la CNSS est synthétisée dans le tableau ci-après :

**Graphique 11 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2022 et 2024 (en milliers de FCFA)**



**Source** : DGTCP/DAMOF, avril 2021

## 5.4. Sociétés d'Etat

Le Burkina Faso compte 19 Sociétés d'Etat. Certaines sociétés, notamment celles en difficultés, reçoivent une subvention d'équilibre ou d'exploitation de la part de l'Etat.

Par ailleurs, ces sociétés peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat lorsqu'elles veulent s'endetter auprès du système bancaire. Il convient donc d'assurer un suivi de leur situation financière en vue d'identifier et de prévenir entre autres, les risques qui pourraient impacter négativement leurs résultats et faire porter la charge de remboursement de la dette à l'Etat en cas de défaillance.

### 5.4.1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2018 et 2020 et perspectives 2021

De l'analyse de la situation globale de l'ensemble des sociétés d'Etat en 2018, 2019 et 2020, il ressort des résultats nets respectifs de 69,4 milliards de FCFA, de 77,0 milliards de FCFA et de 65,6 milliards de FCFA.

En 2021, les perspectives tablent sur une hausse des résultats comparativement à 2020. Ainsi, il est attendu un résultat net global positif de 70,6 milliards de FCFA. Cette performance pourrait se justifier par la relance des activités économiques, la relative accalmie de la situation sécuritaire dans certaines régions et la résorption de la crise sanitaire liée à la COVID-19. Aussi, les résultats nets desdites structures pourraient être impactés positivement par la mise en œuvre des recommandations et résolutions issues de la 27<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat (AG-SE), notamment l'augmentation du capital social de la SONABHY par incorporation des réserves d'un montant de 17,0 milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne les prêts garantis par l'Etat, ils ont enregistré une baisse moyenne de 12,1% entre 2018 et 2020. En effet, ils se sont établis à 61,3 milliards de FCFA, 60,4 milliards de FCFA et 46,6 milliards de FCFA respectivement en 2018, 2019 et 2020. En 2021, ils seraient en hausse de 1,4% par rapport à 2020 pour se situer à 47,3 milliards de FCFA.

La situation financière des sociétés d'Etat est synthétisée dans le tableau suivant :

**Tableau 17** : Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2018 et 2021 (en milliers de FCFA)

Intitulés	2018	2019	2020	2021
Résultats nets	69 390 269	77 002 525	65 648 674	70 570 823
Prêts garantis par l'Etat	61 260 000	60 389 999	46 620 000	47 270 000

**Source** : DGTCP/DAMOF, avril 2021

### 5.4.2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2022-2024

Les résultats nets de l'ensemble des sociétés d'Etat sur la période 2022-2024 ressortiraient positifs de 71,1 milliards de FCFA en 2022, de 69,1 milliards de FCFA en 2023 et de 70,2 milliards de FCFA en 2024.

Quant aux prêts garantis par l'Etat, ils devraient connaître une baisse annuelle moyenne de 5,0% sur la période de projection. En effet, ils passeraient de 47,0 milliards de FCFA en 2022 à 46,9 milliards de FCFA en 2023 pour se situer à 40,2 milliards de FCFA en 2024.

La situation financière des sociétés d'Etat sur la période 2022-2024 est consignée dans le tableau suivant :

**Tableau 18 : Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2022 et 2024 (milliers de FCFA)**

Intitulés	2022	2023	2024
Résultats nets	71 074 007	69 097 834	70 247 555
Prêts garantis par l'Etat	47 020 000	46 940 000	40 215 911

**Source** : DGTCP/DAMOF, avril 2021

## **VI. RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTENUATION**

Les perspectives de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, l'atteinte des principaux résultats pourrait être compromise par des incertitudes pesant sur les activités économiques mondiales et sur la stabilité du pays.

### **6.1. Risques sur le secteur réel**

#### **6.1.1. Risques majeurs**

Les principaux risques identifiés sont les suivants :

- la recrudescence et la propagation de la pandémie de la COVID-19 ;
- la dégradation de la situation sécuritaire, notamment les attaques terroristes et les conflits intercommunautaires ;
- les aléas climatiques et la persistance des attaques des cultures (chenilles légionnaires d'automne, oiseaux granivores et autres organismes nuisibles) ;
- la reprise des remous sociaux au niveau national ;
- le renchérissement des prix des biens et produits importés ;
- la faiblesse du niveau de réalisation des investissements dans les secteurs de soutien à l'économie (énergie, transport, TIC, etc.) ;
- le faible niveau de mobilisation des ressources internes et externes ;
- la persistance de l'incivisme fiscal et de la fraude ;
- les tensions géopolitiques et stratégiques entre les grandes puissances et aussi entre les pays membres de l'OPEP qui pourraient avoir un impact sérieux sur le cours du baril de pétrole ;
- la volatilité des cours du dollar et des matières premières exportées, notamment l'or et le coton ;
- le non-respect des engagements par les Partenaires techniques et financiers ;
- l'instabilité politique au Burkina Faso et dans les autres pays de la sous-région.

### **6.1.2. Mesures d'atténuation**

Au regard des risques ci-dessus évoqués, les principales mesures d'atténuation devant permettre de minimiser leurs effets sont entre autres :

- la poursuite du renforcement du système de santé pour faire face à la crise sanitaire et des actions de prévention de la propagation de la COVID-19 ;
- la poursuite des actions d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur l'économie, notamment à travers des mesures de soutien ou de sauvetage d'entreprises en difficulté ;
- la poursuite des actions de renforcement de la sécurité et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières, coopération transfrontalière des services de sécurité, etc.);
- l'amélioration du dialogue entre les différents groupes de communauté pour lutter contre la stigmatisation et les conflits intercommunautaires ;
- la poursuite des actions de modernisation de l'agriculture, à travers la subvention d'intrants et d'équipements productifs aux agriculteurs, la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau, la maîtrise de l'eau en campagne sèche, le renforcement de l'appui-conseil et la formation des acteurs, le développement de mécanismes innovants d'accès au crédit ;
- la sécurisation des zones de production cotonnière et la poursuite de la mise en œuvre des recommandations de l'atelier national sur la relance durable de la production cotonnière, notamment l'adoption de prix plus incitatif d'achat de coton graine ;
- le renforcement du dialogue avec les partenaires sociaux ;
- la diversification des produits exportés à travers la dynamisation des filières porteuses (sésame, anacarde, beurre de karité, Faso danfani, tomate etc.) et l'amélioration de la présence des produits burkinabé sur de nouveaux marchés ;
- le renforcement et l'élargissement de la production locale et la promotion de la consommation des produits locaux ;
- la poursuite des grands chantiers de développement notamment dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC ;
- la mobilisation optimale des ressources internes et l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- le renforcement des actions vigoureuses de lutte contre la fraude, le faux et la corruption ;
- le renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers pour une mobilisation optimale des ressources externes ;
- l'organisation d'élections libres et transparentes et le développement de la culture du dialogue et de la paix au Burkina et dans les pays de la sous-région.

## 6.2. Risques sur la dette publique

### 6.2.1. Risques majeurs

Au regard du rythme d'évolution de la dette publique, un certain nombre de risques pèsent sur les capacités futures du pays à faire face à ses engagements. A cet effet, les constats suivants peuvent être relevés :

- les coûts élevés du portefeuille des titres publics dont les taux d'intérêt se situent entre 5% et 7%, occasionnent des charges futures de la dette qui pèseront sur le budget de l'État ;
- le risque de surendettement pourrait apparaître au niveau de la dette intérieure au vu de son rythme de croissance. La part des intérêts de la dette intérieure dans le service de la dette totale est très importante (31,5 % entre 2011 et 2020 et 18,9% entre 2021-2024). Cela révèle le degré des effets que la dette intérieure pourrait avoir sur les politiques budgétaires ;
- le risque de refinancement : le temps nécessaire au remboursement total du portefeuille des titres publics est relativement court. Un raccourcissement de la maturité suggère que le portefeuille est refinancé plus fréquemment ;
- le risque de change pour la dette extérieure : une forte proportion du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères, traduit l'exposition du stock de la dette à la volatilité des taux de change.

### 6.2.2. Mesures d'atténuation

La maîtrise des risques majeurs cités ci-dessus nécessite les actions suivantes :

- la réduction du coût des titres publics, donc des charges futures de la dette. Cela permettra d'amoinrir la pression sur la trésorerie de l'Etat pour son règlement et donc de dégager des espaces budgétaires qui peuvent être réalloués à des dépenses d'investissements génératrices d'emploi et de bien-être social ;
- réaliser des émissions à long terme et réduire leur fréquence ;
- privilégier le recours aux financements extérieurs dont le coût est relativement moins onéreux par rapport à la dette intérieure ;
- apporter une attention particulière sur le rythme d'évolution de la dette intérieure en vue de prévenir les effets qu'elle pourrait avoir sur les politiques budgétaires et par ricochet sur l'endettement public et le développement.

### CONCLUSION

Les projections de ressources et de dépenses budgétaires du DPBEP sur la période 2022-2024 sont faites en lien avec une croissance économique qui devrait renouer avec son dynamisme d'antan à partir de 2022. Ce retour ne pourra être une réalité qu'à partir d'une mise en œuvre efficace des différentes politiques de relance de l'économie et de bonne gestion des finances publiques.

Pour ce faire, il sied d'observer une grande discipline aussi bien dans la programmation que dans l'exécution budgétaire, d'une part, mais également l'efficacité dans le choix et la gestion des investissements structurants d'autre part.

En outre, des efforts dans le sens de l'apaisement du climat social, de la poursuite des actions d'atténuation de l'impact de la COVID-19 sur l'économie, du renforcement de la sécurité et de lutte contre le terrorisme devraient être consolidés en vue de favoriser une mobilisation optimale des ressources et une bonne exécution des dépenses publiques.

En attendant la finalisation du nouveau référentiel national de développement, l'accent devrait être mis sur la poursuite et l'achèvement des grands chantiers en cours ainsi que la gestion du passif des différents départements ministériels et institutions en matière de règlement des dépenses.

Comme annoncé au niveau des hypothèses de projection, un basculement vers l'un des scénarii alternatifs pourrait s'avérer nécessaire en fonction de l'évolution du contexte socio-économique national, sous régional et international.

## ANNEXES

- Tableaux relatifs aux enveloppes de référence des dépenses de personnel sur la période 2022-2024 ; (en milliers de francs CFA)

N° de sect °	Ministère	Prévisions LFI, EXER CICE 2021 ajustée (base projection solde 2022-2024 + pns 2021)	Projections 2022	Projections 2023	Projections 2024
1	Présidence du Faso	4 802 209	4 847 859	4 869 211	4 848 629
2	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	628 690	628 912	648 743	639 249
3	Premier Ministère	1 498 308	1 510 473	1 479 262	1 516 686
5	Conseil Economique et Social	193 605	205 779	206 101	200 799
8	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabé de l'Extérieur	0	0	0	0
9	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	12 493 476	12 895 437	12 839 675	12 876 872
10	Ministère de la Justice	20 963 458	21 910 787	24 972 652	24 648 845
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	136 278 172	152 439 345	158 583 976	165 034 708
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	26 270 656	26 993 821	27 033 350	27 132 718
13	Ministère de la Sécurité	83 241 625	85 535 942	87 879 457	90 159 640
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	39 753 939	40 905 305	40 953 309	41 183 957
15	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	3 369 283	3 452 983	3 577 468	3 894 279
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 657 538	3 862 430	4 150 147	4 432 410
18	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	2 240 762	2 243 810	2 298 906	2 231 793
20	Ministère des Sports et des Loisirs	2 293 051	2 312 273	2 344 486	2 479 750
21	Ministère de la Santé	133 337 263	138 200 033	145 009 076	151 682 214
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	8 913 387	9 226 750	9 362 776	9 570 246
23	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	412 257 669	429 098 661	449 762 307	472 220 912
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	8 554 942	10 231 065	9 663 855	12 909 457
25	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	2 285 027	2 307 335	2 367 702	2 473 033
26	Ministère des Mines et des Carrières	1 722 213	1 781 852	1 822 031	1 893 612
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	12 286 466	12 973 356	13 461 869	13 385 534
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	6 422 783	6 557 891	7 015 030	7 299 739
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	12 381 657	12 750 933	13 512 413	14 059 322
30	Ministère des Infrastructures	3 374 386	3 500 490	3 626 752	3 609 099
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	827 390	930 571	1 054 472	1 186 439
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 416 261	1 480 716	1 608 374	1 604 492
35	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	0	0	0	0
37	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	3 355 697	3 469 141	3 612 593	3 763 018
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1 505 277	2 400 140	2 186 717	2 397 762
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	2 867 914	3 037 495	3 235 750	3 344 610
43	Ministère de l'Energie	0	0	0	0
50	Grande Chancellerie	145 730	138 846	138 865	147 426
51	Conseil Supérieur de la Communication	367 567	394 191	380 881	372 555
52	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	615 974	620 112	611 749	612 041
54	Conseil Constitutionnel	509 939	483 831	491 653	489 573
55	Conseil d'Etat	755 653	739 757	761 444	736 178
56	Cour des Comptes	1 154 794	1 175 720	1 180 184	1 180 654
57	Cour de Cassation	1 428 133	1 354 300	1 452 926	1 402 985
99	Dépenses Communes Interministérielles	8 983 643	9 500 000	9 500 000	9 500 000
	<b>Total</b>	<b>963 154 538</b>	<b>1 012 098 343</b>	<b>1 053 656 162</b>	<b>1 097 121 237</b>

■



## Cadrage Budgétaire

- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'acquisition des biens et services sur la période 2022-2024 ; (en milliers de francs CFA)

Section	Ministères et Institutions	Enveloppes de référence			
		Dotation LFR 2021	2022	2023	2024
01	Présidence du Faso	8 011 903	6 593 383	6 329 625	6 406 511
02	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	372 622	380 265	378 840	380 429
03	Primature	1 981 123	1 812 817	1 754 498	1 762 919
05	Conseil Economique et Social	598 973	590 375	592 029	593 985
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	3 544 657	3 775 823	3 110 846	3 146 701
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	4 150 397	4 439 165	4 187 855	4 241 339
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	20 730 350	20 409 648	20 322 351	20 536 525
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	21 741 031	21 608 047	21 562 989	21 486 129
13	Ministère de la Sécurité	7 700 841	7 879 823	7 435 401	7 494 296
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	30 330 924	33 154 307	32 985 122	33 149 212
15	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	711 386	681 554	656 065	670 716
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 959 935	3 132 031	3 022 450	3 032 516
18	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	1 604 425	1 450 780	1 469 050	1 457 080
20	Ministère des Sports et des Loisirs	4 108 673	4 050 965	3 928 856	3 937 320
21	Ministère de la Santé	20 542 027	23 006 861	19 824 579	20 112 923
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	1 416 881	1 634 320	1 411 839	1 592 445
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	25 253 262	25 326 858	25 137 960	25 175 671
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	2 875 070	2 714 679	2 743 686	2 793 626
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	569 267	571 369	508 527	513 835
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	640 918	676 490	628 406	633 798
27	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	1 485 568	1 604 837	1 481 346	1 520 932
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	883 113	943 493	868 065	883 070
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	1 408 385	1 441 271	1 275 710	1 293 873
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 920 464	1 916 350	1 932 589	1 959 468
31	Ministère de l'Economie numérique, des postes et de la Transformation Digitale	1 390 927	1 315 836	1 296 551	1 330 082
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	664 601	672 627	591 288	596 480
37	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi	403 260	421 380	414 357	417 690
38	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville	796 739	835 730	404 986	408 497
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	777 808	954 208	745 969	753 957
50	Grande Chancellerie	691 196	702 052	745 328	746 883
51	Conseil Supérieur de la Communication	471 291	525 516	425 385	428 103
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	820 300	839 737	825 219	826 907
54	Conseil Constitutionnel	327 427	308 527	310 126	311 325
55	Conseil d'Etat	221 554	201 530	201 571	221 592
56	Cour des Comptes	334 363	359 616	315 045	316 510
57	Cour de Cassation	227 735	215 444	237 525	219 450
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	205 876	385 068	359 204	366 486
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	41 945	31 430	30 531	31 310
60	Médiateur du Faso	247 562	320 062	216 003	218 886
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976	4 975 976	4 975 976	4 975 976
99	Dépenses Communes Interministérielles	26 882 008	14 029 464	13 895 867	13 199 759
<b>TOTAL</b>		<b>205 022 763</b>	<b>196 889 715</b>	<b>189 539 616</b>	<b>190 145 214</b>
<b>Enveloppe globale ABS</b>			<b>205 500 000</b>	<b>209 500 000</b>	<b>213 138 663</b>

## Cadrage Budgétaire

- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses de transferts courants sur la période 2022-2024 ; (en milliers de francs CFA)

Section	Ministères et Institutions	Enveloppes de référence			
		Dotation LFR 2021	2022	2023	2024
01	Présidence du Faso	5 514 512	6 014 512	6 014 512	6 014 512
03	Primature	4 900 414	4 712 414	4 712 414	4 712 414
04	Parlement	17 388 300	17 388 300	17 388 300	17 388 300
05	Conseil Economique et Social	6 280	4 640	4 640	4 640
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	15 489 668	13 219 404	13 171 404	13 171 404
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	2 441 362	2 441 362	2 441 362	2 441 362
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	5 592 643	5 842 643	5 842 643	5 842 643
12	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	2 220 397	2 220 397	2 220 397	2 220 397
13	Ministère de la Sécurité	3 988 897	4 488 897	4 488 897	4 488 897
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	33 120 267	37 381 980	37 331 980	37 316 980
15	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	3 125 535	3 003 267	2 853 267	3 003 267
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 697 164	5 864 164	5 864 164	5 864 164
18	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	8 506 754	8 906 754	8 306 754	8 306 754
20	Ministère des Sports et des Loisirs	628 263	628 263	628 263	628 263
21	Ministère de la Santé	71 808 700	68 988 709	68 987 361	68 987 361
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	7 636 541	10 146 541	4 416 541	2 916 541
23	Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales	32 624 926	38 562 877	38 562 877	37 062 877
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	68 622 095	61 579 809	61 579 809	60 856 717
25	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	6 062 534	6 533 459	6 077 534	6 447 534
26	Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières	13 953 613	6 697 307	6 697 307	6 697 307
27	Ministère de l'Agriculture, des Aménagements Hydro-agricoles et de la Mécanisation	3 641 376	3 001 376	3 601 376	3 001 376
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	948 914	1 186 414	961 414	1 161 414
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	2 501 575	2 691 000	2 725 000	2 665 000
30	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	353 350	353 350	353 350	353 350
31	Ministère de l'Economie numérique, des postes et de la Transformation Digitale	610 308	1 321 308	418 308	418 308
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 204 001	1 267 345	1 204 001	1 204 001
37	Ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entrepreneuriat et de l'Emploi	6 303 814	6 380 114	6 280 114	6 380 114
38	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Ville	43 000	68 000	25 000	25 000
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	3 234 994	1 319 994	1 319 994	1 319 994
51	Conseil Supérieur de la Communication	112 673	112 673	112 673	112 673
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de Lutte Contre la Corruption	10 200	10 200	10 200	10 200
54	Conseil Constitutionnel	2 329	2 294	2 294	2 294
55	Conseil d'Etat	2 220	1 220	1 220	1 220
56	Cour des Comptes	8 500	8 500	8 500	8 500
57	Cour de Cassation	205 014	205 014	205 014	205 014
58	Commission Electorale Nationale Indépendante	227 101	216 101	216 101	216 101
59	Commission de l'Informatique et des Libertés	358 254	358 254	358 254	358 254
60	Médiateur du Faso	414 149	414 149	414 149	414 149
98	Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	18 977 893	18 977 893	18 977 893	18 977 893
99	Dépenses Communes Interministérielles	100 998 879	90 400 000	80 400 000	80 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>Enveloppe globale TC</b>	<b>449 487 409</b>	<b>432 920 898</b>	<b>415 185 281</b>	<b>411 607 189</b>
			<b>442 252 101</b>	<b>447 517 630</b>	<b>451 178 591</b>

## Cadrage Budgétaire

- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'investissements sur la période 2022-2024. (en milliers de francs CFA)

Ministères	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2022	Enveloppe de référence 2023	Enveloppe de référence 2024
PRESIDENCE DU FASO	Révision avion présidentiel	2 000 000	3 000 000	4 000 000
	Sommet présidentiel	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	ANR	4 262 735	5 059 319	5 710 272
	VIH-SIDA	7 000 000	7 000 000	7 000 000
	Autres projets/programmes	2 000 000	3 000 000	3 500 000
<b>Total PF</b>		<b>17 262 735</b>	<b>20 059 319</b>	<b>22 210 272</b>
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES	Infrastructures administratives et Equipements	100 000	0	0
<b>Total SGGCM</b>		<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
PREMIER MINISTERE	MOAD (Construction de la Base Militaire)	4 689 008	7 588 978	8 120 112
	Second compact	-	0	0
	Autres projets/programmes	500 000	1 500 000	1 800 000
<b>Total PM</b>		<b>5 189 008</b>	<b>9 088 978</b>	<b>9 920 112</b>
PARLEMENT	Construction du Nouveau siège de l'Assemblée Nationale	2 500 000	3 000 000	1 500 000
<b>Total PARLEMENT</b>		<b>2 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>1 500 000</b>
Conseil Economique et Social	Réfection du siège du CES	185 000	50 000	0
<b>Total CES</b>		<b>185 000</b>	<b>50 000</b>	<b>0</b>
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)	4 500 000	5 000 000	6 000 000
	Administration du territoire et Gouvernance locale	6 394 102	11 383 467	12 835 016
<b>Total MATD</b>		<b>10 894 102</b>	<b>16 383 467</b>	<b>18 835 016</b>
MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE	Modernisation et accessibilité de la justice et assurer la promotion des droits humains	5 115 282	10 068 044	10 477 564
<b>Total MJDHPC</b>		<b>5 115 282</b>	<b>10 068 044</b>	<b>10 477 564</b>
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATANTS	Défense nationale	100 174 272	121 423 651	122 220 785
<b>Total MDNAC</b>		<b>100 174 272</b>	<b>121 423 651</b>	<b>122 220 785</b>
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	Construction de la maison du burkina à Abidjan	-	0	0
	Infrastructures administratives et Equipements des Ambassades et Consulats	2 000 000	3 000 000	5 000 000
<b>Total MAECIABE</b>		<b>2 000 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>5 000 000</b>
MINISTERE DE LA SECURITE	Sécurité Intérieure	25 576 410	40 474 550	41 910 256
<b>Total MSECUC</b>		<b>25 576 410</b>	<b>40 474 550</b>	<b>41 910 256</b>
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT	gouvernance économique	15 985 256	25 246 001	26 193 910
	FBDES	0	0	0
	FONEPP	4 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>Total MINEFID</b>		<b>19 985 256</b>	<b>27 246 001</b>	<b>28 193 910</b>

## Cadrage Budgétaire

MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME	Développement du secteur de la culture et du tourisme	1 278 820	3 794 489	3 929 087
<b>Total MCAT</b>		<b>1 278 820</b>	<b>3 794 489</b>	<b>3 929 087</b>
MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	Gouvernance administrative	852 547	1 011 864	1 309 696
<b>Total MFPTPS</b>		<b>852 547</b>	<b>1 011 864</b>	<b>1 309 696</b>
MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	Information/Communication	557 641	1 035 591	1 967 147
	Construction du siège de la RTB	2 000 000	2 000 000	1 700 000
<b>Total MCRP</b>		<b>2 557 641</b>	<b>3 035 591</b>	<b>3 667 147</b>
MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS	Construction d'infrastructures sportives dans le cadre de la Commémoration du 11 décembre	-	0	0
	Rénovation du stade du 04 août	6 000 000	7 000 000	0
	Rénovation du stade Sangoulé LAMIZANA	0	5 000 000	7 000 000
	Sport	394 102	648 297	1 382 051
<b>Total MSL</b>		<b>6 394 102</b>	<b>12 648 297</b>	<b>8 382 051</b>
Ministère de la Santé	projets/programmes (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)	38 906 170	45 492 002	46 706 779
	Unités de dialyse	5 000 000	5 000 000	5 000 000
<b>Total MS</b>		<b>43 906 170</b>	<b>50 492 002</b>	<b>51 706 779</b>
MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMANITAIRE	Appui groupe vulnérable et action à caractère social et humanitaire	200 000	300 000	500 000
	Action sociale et promotion du genre	1 705 094	2 023 728	2 095 513
<b>Total MFSNFAH</b>		<b>1 905 094</b>	<b>2 323 728</b>	<b>2 595 513</b>
MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	Développement de l'enseignement de base, secondaire et alphabétisation (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)	29 839 145	35 415 232	36 671 474
	Incidence financière de la mesure gouvernementale liée au recrutement de 4 200 jeunes	1 000 000	0	0
<b>Total MENAPLN</b>		<b>30 839 145</b>	<b>35 415 232</b>	<b>36 671 474</b>
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique	13 214 478	16 594 566	17 811 859
<b>Total MESRSI</b>		<b>13 214 478</b>	<b>16 594 566</b>	<b>17 811 859</b>
MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	Industrie	426 273	505 932	838 205
	Artisanat	426 273	505 932	523 878
	Arriérés liés au suivi contrôle et aux travaux de viabilisation de la zone industrielles de Bobo réalisés en 2019	683 518		
	Commerce et autres projet et programmes	169 029	961 271	1 047 756
<b>Total MICA</b>		<b>1 705 094</b>	<b>1 973 134</b>	<b>2 409 840</b>
MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES	Developpement du secteur de l'énergie	8 804 290	14 177 956	14 716 346
	Mines et carrières	852 547	1 011 864	1 047 756
	Projet "Solar Home System"	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total MEMC</b>		<b>10 656 837</b>	<b>16 189 820</b>	<b>16 764 103</b>

## Cadrage Budgétaire

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES ET DE LA MECANISATION	Développement des productions agricoles	16 863 675	22 766 935	23 574 519
	Acquisition de 1000 tracteurs au profit des agriculteurs	4 450 000	0	0
	Séances améliorées et intrants agricoles	4 262 735	7 588 978	7 858 173
	Aménagements hydro-agricoles et irrigations	12 788 205	14 520 245	16 764 103
	Appui à la sécurité alimentaire (SONAGESS)	2 500 000	2 500 000	3 000 000
<b>Total MAAHM</b>		<b>40 864 615</b>	<b>47 376 158</b>	<b>51 196 795</b>
MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Élevage et ressources halieutiques	3 262 735	4 059 319	4 238 782
	Aliment pour bétail	1 000 000	1 000 000	1 000 000
<b>Total MRAH</b>		<b>4 262 735</b>	<b>5 059 319</b>	<b>5 238 782</b>
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Environnement et changement climatique	5 541 555	6 577 114	6 810 417
<b>Total MEEVCC</b>		<b>5 541 555</b>	<b>6 577 114</b>	<b>6 810 417</b>
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT	Développement des infrastructures routière	18 329 760	25 296 594	26 193 910
	Construction des infrastructures dans le cadre du 11 décembre	0	0	0
	construction échangeur du Nord	15 580 723	0	0
	Projet de construction et de bitumage de la voie de contournement de la ville de Ouaga	26 000 000	26 000 000	26 000 000
	Travaux HIMO	500 000	700 000	1 000 000
<b>Total MID</b>		<b>60 410 483</b>	<b>51 996 594</b>	<b>53 193 910</b>
MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES POSTES ET DE LA TRANSFORMATION DIGITALE	Développement de l'économie numérique	2 131 367	3 086 184	3 457 596
	Autres projets/programmes (contrat plan Microsoft)	0	0	0
<b>Total MENPTD</b>		<b>2 131 367</b>	<b>3 086 184</b>	<b>3 457 596</b>
MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	Sécurisation des titres de transport et Réimmatriculation des véhicules	3 295 442	3 034 002	1 991 696
	Projet de construction des rails Ouaga-Bolgatenga	1 000 000	0	0
	Travaux de réhabilitation et de renforcement de la piste 04/22 et les bretelles A et C de l'aéroport international de Ouagadougou.	1 297 557	0	0
	Amélioration de la mobilité urbaine et renforcement de la sécurité routière	899 494	3 794 489	4 452 965
<b>Total MTMUSR</b>		<b>6 492 493</b>	<b>6 828 491</b>	<b>6 444 661</b>
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT ET L'EMPLOI	Création d'emplois (y compris transfert des ressources aux collectivités)	2 131 367	3 743 896	3 876 699
<b>Total MJPEE</b>		<b>2 131 367</b>	<b>3 743 896</b>	<b>3 876 699</b>
MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT ET LA VILLE	Habitat et urbanisme	2 344 504	3 541 523	3 667 147
	Construction de logement sociaux dans le cadre du 11 décembre	0	0	0
<b>Total MUHV</b>		<b>2 344 504</b>	<b>3 541 523</b>	<b>3 667 147</b>
MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Eau potable et Assainissement (y compris transfert des ressources aux collectivités)	7 140 752	10 237 275	11 574 519

## Cadrage Budgétaire

	PN-AEPA	6 500 000	10 000 000	12 000 000
	Aménagements hydrauliques et GIRE	15 682 307	22 296 594	23 193 910
	Programme d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement (PAEA)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
	Autres projets et programmes	500 000	0	0
<b>Total MEA</b>		<b>32 823 059</b>	<b>45 533 869</b>	<b>49 768 429</b>
CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	Projets/programmes	0	0	0
<b>Total CSC</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
AUTORITE SUPERIEURE DE CONTRÔLE D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Construction nouveau siège	103 225	0	0
<b>Total ASCE</b>		<b>103 225</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	Programme d'équipement	0	0	0
<b>Total Conseil Constitutionnel</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
CONSEIL D'ETAT	Programme d'équipement	50 000	60 000	60 000
<b>Total CONSEIL D'ETAT</b>		<b>50 000</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>
Commission de l'Informatique et des Libertés	Programme d'équipement	47 000	0	0
<b>Total CIL</b>		<b>47 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
DCIM	Programme spécifique DCIM	62 718 983	20 404 653	19 828 689
	Programme Immobilier de l'Etat et de ses Démembrements (PIED)	2 000 000	5 000 000	5 000 000
	Réfection de l'Hôtel administratif du Centre.	500 000	0	0
	Autres projets/programmes y Contrepartie aux nouveaux projets	18 500 000	21 700 000	23 520 000
<b>Total DCIM</b>		<b>83 718 983</b>	<b>47 104 653</b>	<b>48 348 689</b>
<b>Contrepartie aux projets sur financement extérieurs</b>		<b>65 000 000</b>	<b>71 500 000</b>	<b>78 650 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>623 213 384</b>	<b>706 680 535</b>	<b>736 228 590</b>